



Ville de Concarneau



Procès-verbal du conseil municipal

20 novembre 2014

Conseil municipal du 20 novembre 2014
Ordre du jour

	Ordre du jour	1
	Mémo du Maire	2
1	Ressources humaines : Composition de la commission administrative paritaire (CAP) - annule et remplace la délibération n°2014-104 du 22 septembre 2014	3
2	École de musique : Atelier de formation bagad - tarification	4
3	Urbanisme - foncier : Taxe d'aménagement - conditions d'application au 1 ^{er} janvier 2015	5
4	Direction générale des services : Avenant n°3 à la convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'État	6
5	Moyens généraux - finances : Débat d'orientation budgétaire 2015	7-28
6	État-civil : Recrutement et rémunération des agents recenseurs	29
7	Archives - patrimoine : Dénomination de voies - rue de l'île de Groix - ru enez Groe / rue de Belle-île-en-Mer - ru enez ar Gerveur	30
8	Direction générale des services : Participation financière à la modernisation et à la mise aux normes de l'aire technique de réparation navale du port de Concarneau	31-33
9	Ressources humaines : Convention de mise à disposition du responsable du service des eaux et assainissement de la ville de Concarneau au Syndicat Intercommunal des Eaux de Pont Aven (SIE)	34
10	Moyens généraux - finances : Décision modificative n°4 - budget principal	35-38
11	Moyens généraux - finances : Décision modificative n°3 - budget annexe de l'assainissement	39
12	Moyens généraux - finances : Décision modificative n°2 - budget annexe du port de plaisance	40
13	Moyens généraux - finances : Admissions en non valeur - budget principal	41
14	Moyens généraux - finances : Admissions en non valeur - budget annexe de l'eau	42
15	Moyens généraux - finances : Admissions en non valeur - budget annexe de l'assainissement	43
16	Moyens généraux - finances : Demandes de remise gracieuse - budget annexe de l'eau	44
17	Moyens généraux - finances : Demande de remise gracieuse - budget annexe de l'assainissement	45
18	Éducation - jeunesse / Restaurants municipaux : Suppression du budget annexe restaurants municipaux et création d'un budget annexe cuisine centrale	46
19	Moyens généraux - finances : Demande de garantie d'emprunt - Projet immobilier OPAC - Bâtiment du Lin	47-48
20	Moyens généraux - finances : Demande de garantie d'emprunt - Projet immobilier OPAC - Poulyoud	49-51
21	Moyens généraux - finances : Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor chargé des fonctions de receveur de la commune 2014-2020	52
22	Direction générale des services : Tableau des décisions du Maire	53

CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 20 novembre 2014

Tout le monde est là ? Je vois qu'il y a des chaises vides. Mais il peut y avoir de bonnes raisons, n'est-ce pas ?

Je déclare le conseil municipal ouvert.

Je vais procéder :

A l'appel des conseillers municipaux,
A la lecture des pouvoirs,
A la nomination du secrétaire de séance, qui ce soir sera Marie-Christine LE NOUËNE.

(Appel des conseillers municipaux)

En date du vendredi 14 novembre dernier, je vous ai fait parvenir :

- le bordereau des notes explicatives de synthèse ainsi que l'ordre du jour,
- le rapport de présentation du débat d'orientation budgétaire.

Le 5 novembre, je vous ai fait parvenir par mail, le procès-verbal du conseil municipal du 23 octobre 2014.

Est-ce qu'il y a des remarques sur ce procès-verbal ?
S'il n'y en a pas, je vais le mettre aux voix.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Je vous informe que le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 16 décembre à 19h00.

Nous avons 22 points ce soir à l'ordre du jour. Ce sont des points différents mais axés sur la finance. Alain Nicolas sera l'élu qui sera le plus sollicité surtout en ce qui concerne la présentation du débat d'orientation budgétaire.

Nous allons commencer dès maintenant notre ordre du jour. En ce qui concerne le 1^{er} point, il s'agit de ressources humaines et plus particulièrement la composition de la commission administrative paritaire, la CAP qui annule et remplace la délibération n° 2014-104 du 22 septembre 2014. Je donne la parole à M Nicolas qui en est le rapporteur.

1	Ressources humaines : Composition de la commission administrative paritaire (CAP) - annule et remplace la délibération n°2014-104 du 22 septembre 2014
---	--

M Alain Nicolas :

Ce point concerne principalement la CAP de catégorie A. Nous étions déjà passés, lors d'un dernier conseil municipal sur ces élections du 4 décembre avec le nombre de titulaires et de suppléants par commission, en commission A, commission B et commission C. il s'avère que sur la commission A, nous avons mis 3 titulaires et 3 suppléants et en regardant de près la réglementation et les textes, nous ne pouvons y mettre que 2 titulaires et 2 suppléants, pour la simple raison que nous n'avons pas de fonctionnaire de catégorie A+. Nous aurions eu un fonctionnaire de catégorie A+, c'est-à-dire administrateur, ça nous aurait permis d'avoir 3 titulaires mais ça n'est pas le cas. Nous sommes donc obligés de faire machine arrière. Et nous n'aurons donc que 2 titulaires et 2 suppléants. C'est la seule modification de ce point.

(lecture du rapport)

M André Fidelin :

Est-ce que vous avez des remarques ? Non ?
Nous pouvons passer au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

Conseil municipal du 20 novembre 2014

2	École de musique : Atelier de formation bagad - tarification
---	--

Mme Laëtitia Boidin :
(lecture du rapport)

M André Fidelin :
Est-ce que vous avez des remarques ?

Nous pouvons passer au vote ?

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Merci.

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

Conseil municipal du 20 novembre 2014

3	Urbanisme - foncier : Taxe d'aménagement - conditions d'application au 1 ^{er} janvier 2015
---	---

M Marc Bigot :
(lecture du rapport)

M André Fidelin :
Merci Marc. Est-ce que vous avez des remarques sur ce sujet ? Oui, Claude.

M Claude Drouglazet :
M le Maire, si je me réfère à la commission des finances du 5 novembre, il avait été proposé que les abris de jardins entre 5 et 20 m² bénéficieraient d'exonérations. Au même titre que les abris de jardins d'une surface inférieure à 5m². Je voulais savoir pourquoi finalement la municipalité n'a pas suivi l'avis de la commission des finances.

M André Fidelin :
Est-ce qu'il y a une autre remarque sur ce sujet ? Non ? Marc.

M Marc Bigot :
Il y avait effectivement deux avis un de la commission urbanisme, et un de la commission des finances. Ces deux avis ont été présentés en municipalité et la municipalité a fait sienne l'avis de la commission urbanisme.

M André Fidelin :
Nous pouvons voter si vous le voulez bien.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 31 voix POUR et 2 voix CONTRE (Mme JAN, M DROUGLAZET).

Conseil municipal du 20 novembre 2014

4	Direction générale des services : Avenant n° 3 à la convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'État
---	--

M André Fidelin :
(lecture du rapport)

M le Maire indique à la fin de la lecture du rapport :

Les délibérations sont maintenant dématérialisées et le retour également ce qui fait que c'est beaucoup plus rapide et économique. Voilà ce qui est proposé. Vous avez des remarques ?

Nous pouvons passer au vote ?
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

M André Fidelin :

Je vais redonner la parole à Alain Nicolas, qui va nous présenter le débat d'orientation budgétaire 2015.

Alain, je te laisse la parole. En somme, vous avez reçu le rapport complet de ce débat d'orientation budgétaire. Nous avons deux solutions, soit de le lire bêtement alors que vous l'avez déjà lu, et vous l'avez bien compris. Maintenant, je pense que le mieux, c'est de le passer d'une façon synthétique en diaporama. Et ensuite, nous laisserons les élus s'exprimer dans le cadre du débat d'orientation budgétaire.

Alain, je te laisse la parole.

M Nicolas commente un diaporama.

M Alain Nicolas :

Nous allons voir 5 points, le contexte économique et financier, la situation financière de la ville, la prospective financière, les orientations 2015 et les budgets annexes.

Concernant le contexte économique et financier, le projet de loi de finances 2015 (PLF), est bâti avec une prévision de croissance de 0,4 % en 2014, et de 1 % ainsi qu'une prévision d'inflation de 0,5 % en 2014 et 0,9 % en 2015.

Le gouvernement confirme son objectif de réaliser 21 milliards d'économies en 2015 dont 7,7 milliards pour l'État, 9,6 milliards pour la sécurité sociale et 3,7 milliards pour les collectivités locales.

Les taux ne devraient pas remonter à court terme. La diminution des dotations de l'État versée aux collectivités territoriales, déjà imposée aux collectivités en 2014 (1,5Md€) et prolongée jusqu'en 2017 pour atteindre 12,5 Md€ par rapport à 2013.

Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), qui s'applique sur les investissements devrait être relevé à un taux de 16,404 % contre 15,761 % en 2014.

La Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) sera mise en place. Elle sera dotée de 423 M€ en 2015 et versée au profit des communes, EPCI et Départements

Ensuite, en ce qui concerne la situation financière de la ville, nous voyons apparaître sur ce tableau les recettes et les dépenses de fonctionnement, le produit des impôts directs, les dépenses d'équipement et l'encours de la dette au 31 décembre. La comparaison concerne les communes touristiques du littoral supérieures à 10 000 habitants qui sont en vert sur le tableau et la moyenne de la strate qui concerne également les communes de + de 10 000 habitants.

Les recettes de fonctionnement, supérieures à la moyenne de sa strate à savoir 1390 €/hab contre 1337 €/hab. Cette différence résulte principalement du produit issu de la fiscalité directe. Nous savons tous que nous percevons un petit peu moins de DGF que certains de nos camarades des autres villes. Les recettes de fonctionnement des communes touristiques sont de 1 711 000 euros.

Les dépenses de fonctionnement par habitant restent comme en 2012, supérieures à la moyenne de la strate, soit +63 €/hab, idem pour le produit des impôts directs +167 €/hab. Concarneau a réalisé un niveau de dépenses d'équipement supérieur de 10 €/hab à la moyenne de la strate.

L'encours de la dette de la ville est supérieur de 650 € par habitant, par rapport à la moyenne de sa strate.

La situation financière de la ville, il y a une fiscalité stable depuis 2009. En 2009, les impôts avaient augmenté pour la taxe d'habitation de 7 %, et le foncier bâti de 9 %. Tout le monde s'en souvient. De 2009 à 2014, il n'y a pas eu d'augmentation.

Les taux communaux sont proches de ceux de la strate pour la taxe d'habitation et la taxe sur le foncier bâti, bien que nous soyons légèrement inférieurs de 0,5 point, et le foncier non bâti l'est beaucoup plus, mais ceci représente très peu de choses, comme nous le voyons ici, le foncier non bâti ne représente que 1 % des recettes.

Une valeur locative moyenne, ceci est important car vous savez tous que l'on multiplie le taux par la valeur locative moyenne. À Concarneau, nous sommes à 3 612 € pour la valeur locative moyenne, CCA, elle est à 3 506 €, pour le Finistère, c'est 3 115 €, pour la Bretagne c'est 3 263 €, et en France il y a une valeur locative moyenne de 3 337 €. Au sein de la CCA, il y a deux communes qui sont légèrement supérieures à Concarneau, il s'agit, sauf erreur, de Nevez et de Trégunc.

Depuis 2008, jusqu'au compte administratif de 2013, nous pouvons nous apercevoir qu'il y a une légère amélioration de l'épargne nette que nous appelons, CAF nette. De 648, nous montons à 1545 en 2011, et en fin de mandat, ça baisse légèrement, on passe de 1545 à 1204. Cela est lié aux investissements qui ont été réalisés.

Cette forte progression s'explique notamment par une politique de maîtrise des dépenses de fonctionnement, une augmentation des taux de fiscalité en 2009, la réalisation de cessions d'actifs, ce qui a été le cas en 2012.

Nous passons au niveau d'endettement. L'évolution de l'encours de la dette de 2008 à 2013, passe de 38,6 à 31,7. Nous sommes repartis un peu à la hausse en 2013 avec un point bas en 2012 qui était à 31,2.

Le capital restant dû à fin 2015 devrait être de 34,1 M€, nous voyons donc une légère remontée liée aux investissements qui ont été réalisés en 2013-2014.

En ce qui concerne la capacité de désendettement, la CDD, nous sommes partis de 15,7 années et nous arrivons à 9,6 en fin 2013. Nous voyons également que par rapport à la moyenne de la strate, les courbes se rapprochent. L'idéal serait d'être aux alentours de 7 - 8, nous n'y sommes pas. En 2013, cet écart est réduit de 4 années, la ville enregistre une CCD de 9,6 années contre 5,4 années en moyenne. Comme je viens de vous le dire, nous sommes au-dessus de la moyenne.

Nous passons maintenant à la prospective financière. Les objectifs de la prospective pour 2014-2020 sont de limiter le recours à l'emprunt afin de retrouver des marges de manœuvre en investissement.

Afin de retrouver des capacités financières en termes de dépenses d'équipement, la mairie doit limiter son recours à l'emprunt et ses dépenses de fonctionnement. Pour chaque budget, il ne faudra pas emprunter plus que ce que l'on rembourse.

Le produit fiscal devrait évoluer au minimum en fonction de la variation physique et nominale des bases d'imposition. Nous savons tous ce que c'est.

La capacité de désendettement (CDD) devrait se stabiliser aux alentours de 12 années à l'issue de la période. Ce sera légèrement supérieur à la situation actuelle.

La CDD, c'est à dire l'encours de la dette rapporté à l'épargne brute de l'exercice, est proche des 10 années en 2013 (9,6 ans). Cette variable devrait avoisiner les 12 années en fin de mandat.

Dans les objectifs, nous devons optimiser les moyens et mettre en commun les outils avec l'inventaire du patrimoine communal, la mise en place d'un contrôle de gestion en début 2016, la contribution à la mise en place d'un pacte financier et fiscal avec CCA et la mise en commun des outils et des services avec l'EPCI afin de limiter les coûts.

Le contexte de la prospective financière 2014-2020, nous avons fait apparaître quelques lignes soit de recettes qui s'affaiblissent, soit de charges qui apparaissent, avec principalement les rythmes scolaires. Les rythmes scolaires ça coûte. Nous voyons qu'en 2014, cela devrait nous coûter autour de 150 K€, en 2015, 235 K€ puis en rythme de croisière une fois que le fond d'amorçage ne sera pas renouvelé, nous serons autour de 280 K€ par an.

La nouvelle grille indiciaire de la catégorie C, cela s'est fait en 2 fois. Une première fois en 2014 vous savez que la catégorie C et le bas de la catégorie B ont bénéficié d'une revalorisation indiciaire de 5 points. Cela a un coût. Ce coût est estimé à 130 K€ en 2014 et en régime de croisière, à 250 K€.

Nous trouvons également une perte de recettes cumulées, (DGF). Nous nous apercevons que malheureusement, la part forfaitaire de la DGF va baisser de façon sensible. Elle a baissé de l'ordre de 260 K€ en 2014 par rapport à 2013. Puis, en 2015, 2016 et 2017, nous serons aux alentours de 490 K€ par an, qui viendront se rajouter chaque année.

Nous trouvons ensuite la construction du centre de secours. Celui-ci va commencer à nous coûter en 2014 pour 23 K€. Ce sont des amortissements avant tout. En 2015 ce sera porté à 78 K€, 149 K€ en 2016 et ensuite nous serons dans un régime de croisière à 337 K€ par an pendant une dizaine d'années dès 2017 pour le centre de secours.

Tout ceci donne un total de 637 K€ en 2014, 1387 K€ en 2015, 1993 K€ en 2016 et 2671 K€ en 2017 supplémentaire par rapport pratiquement à 2013, si on sort les 74 K€ de 2013.

Ceci représente par rapport au total des dépenses de fonctionnement, + 3 % en 2014, + 6 % en 2015, + 9 % en 2016 et + 12 % en 2017.

Ce tableau regroupe donc l'ensemble des dépenses imposées par l'État sur le mandat.

Nous pouvons peut-être passer à la suite du diaporama.

La DGF, nous venons d'en parler. La courbe est assez parlante. On part de 3,29 M€ pour arriver à 1,38 M€ fin 2017, si les choses ne changent pas.

La dotation forfaitaire, principale composante de la DGF communale, serait diminuée de 58 % par rapport à l'année de référence 2011. Cela passerait de 3,29 M€ comme on peut le voir à 1,38 M€, soit une perte de 1,9 M€ en terme de recettes.

Nous restons dans la prospective financière avec les autorisations de programmes et crédits de paiements. La ville s'engage, dès 2015 sur un certain nombre de projets qui feront l'objet d'AP/CP et seront votés lors du conseil municipal du 16 décembre 2014. La répartition des crédits de paiement par année est une estimation en attente de validation des maîtres d'ouvrages. Nous voyons apparaître la mise en lumière de la Ville-Close, travaux qui devraient être réalisés en 2016 et 2017. La réhabilitation de la Tour du Maure en Ville-Close, pour 380 K€, 200 pour 2015 et 180 pour 2016. La modernisation du port avec l'aire technique de réparation navale. 1 000 000 d'euros sur 3 exercices, 300, 500 et 200 jusqu'en 2017. Le pôle tennis pour 1 900 000 €, 1 500 000 en 2016 et 400 000 en 2017. Enfin, la participation à la rénovation du quartier de Kerandon pour 1 600 000 € au total, qui se répartissent sur les 3 exercices à concurrence de 400 000 € en 2015, 600 000 € en 2016 et 600 000 € en 2017.

Les hypothèses retenues en matière d'investissement sur 2015, il y a 2 blocs. Un premier bloc qui porte sur les enveloppes récurrentes, c'est à dire tous les travaux réalisés par les services et qui sont valorisés à 1 814 000 € pour l'année 2015. Nous avons le détail ici. Puis, il y a les projets liés au mandat en valeur brute, estimés à 1 765 000 € avec des participations versées à des tiers. Nous venons de le voir tout de suite, il y a Kerandon avec 400 000 €, la rénovation du port pour 300 000 €, et la participation versée au Conseil général pour la 2^e tranche de la voie verte, pour 150 000 €.

Nous voyons par ailleurs, des dépenses d'équipement, la rénovation de la Tour du Maure, pour 200 000 €, la rénovation du Quai de la Porte au vin pour 175 000 € cela a été lancé en 2014

mais cela impactera 2015 et l'aménagement de la traverse de Croissant Bouillet pour 540 000 €, ceci est un montant brut également.

Les financements attendus se répartissent ainsi, rénovation de la Tour du Maure, 95 K€ versés par la DRAC, rénovation du quai de la porte au vin, 85 K€ subvention versée par la Région et l'aménagement de la traverse de Croissant Bouillet, 381 K€ qui sont répartis entre les communes de Trégunc et Melgven. Cela fait 561 K€. Cette somme retranchée de 3 579 000 € donne 3 018 000 €. Il y a une petite astérisque, ces sommes-là ne comprennent pas les subventions sollicitées auprès de la Région pour 46 K€ et du Département pour 50 K€. On prévoit donc d'investir 3M€ en valeur nette au cours de l'exercice 2015.

Nous passons maintenant aux orientations budgétaires 2015 avec les dépenses de fonctionnement.

Les charges à caractère général au chapitre 011 pour 4,7M€, devraient progresser de + 3 %, sans tenir compte des travaux en régie et de la Transat Concarneau Saint Barth et de l'intégration du coût de fonctionnement des cuisines satellites. À ce jour, les cuisines satellites sont toujours dans la cuisine centrale. On va les sortir de la cuisine centrale pour les mettre dans les charges générales. Globalement, cela ne change rien.

L'objectif a été de diminuer de 5 % toutes les dépenses pouvant faire l'objet d'un arbitrage ou d'une décision.

Les principales augmentations portent sur les frais engendrés par les nouveaux équipements, les charges incompressibles qui devraient évoluer environ de + 2,5 %, tels que les assurances, les fluides, les taxes. La réforme des rythmes scolaires, malheureusement, il y a un bout qui tombe au chapitre 011, la quote-part qui concerne le chapitre 11 des rythmes scolaires est estimée à 123 K€, soit + 3 % du chapitre 011. Une fois que l'on sort ces 123 K€, on doit être proche du montant du BP 2014.

Les dépenses de personnel au chapitre 012, l'objectif est de contenir la masse salariale en optimisant le fonctionnement des services par une politique volontariste de réorganisation et de renforcement de la professionnalisation des agents et de la valorisation de ceux-ci. La masse salariale devrait être de l'ordre de 13 525 K€, on doit toujours être autour de 54-55 % du total des charges de fonctionnement, ceci représente une augmentation de 0,9 %

Nous voyons que les chapitres 011, 012 et 65 sont les principaux chapitres de charges.

Les participations et subventions, au chapitre 65, seront de 3,9M€.

Nous retrouvons dans ce chapitre d'une part, la participation versée au SDIS, qui correspond au coût de fonctionnement du SDIS qui sera l'année prochaine de l'ordre de 842 K€ soit une légère progression de 0,6 %.

La participation versée au syndicat mixte pour la construction du centre de secours à concurrence de 78 K€.

La participation versée à l'office de tourisme pour 160 K€.

Le BAC, la construction du BAC électrique a un coût. La quote-part du budget principal en direction de ce budget annexe du BAC sera de l'ordre de 150 K€ dont 100 K€ supplémentaires. L'an dernier nous étions aux alentours de 55-56 K€.

La participation du budget principal aux budgets annexes. Le BAC nous venons d'en parler, le CAC et la cuisine centrale. Ce sont des montants à peu près équivalents de l'ordre de 500 K€.

Pour le CCAS, nous avons une participation de la ville de 394 K€.

Enfin les autres contributions pour 309 K€, ce sont entre autres les écoles privées.

Les frais de la dette devraient évoluer en fonction des consolidations d'emprunts. Le chiffre sera affiné en fin d'année en fonction de la consolidation des emprunts entre 5,8 K€ et 6,1 K€. Les frais financiers sont estimés à 1 310 K€ pour 2015.

Les recettes de fonctionnement : nous avons une évolution des tarifs municipaux indexée sur l'inflation. Aucune cession de biens n'est inscrite au budget. Comme les années passées, les droits de mutation devraient être aux alentours de 650 K€. Pour la taxe locale sur la publicité extérieure, le montant sera maintenu à 150 K€. La taxe sur l'électricité est proposée à 430 K€, soit 10 K€ de plus qu'en 2014. La taxe sur les déchets est estimée à 80 K€. L'attribution de compensation versée par CCA est de 4 230 K€.

Le levier fiscal devrait être actionné afin de compenser les dispositions et mesures décidées par le gouvernement. Nous voyons apparaître les bases. Les valeurs locatives devraient augmenter de 0,9 %, je crois que cela a été fixé par le Gouvernement ces derniers jours. Autrement, l'évolution physique oscillerait entre 1,5 % pour le foncier bâti et 1,8 % pour la taxe d'habitation.

Les dépenses d'investissement :

Les dépenses récurrentes sont portées à 1,8 M€. Les dépenses récurrentes comprennent l'entretien, les rénovation et la modernisation.

En ce qui concerne les bâtiments, il y aura une intervention sur deux bâtiments sportifs. Au Porzou, il y aura l'étanchéité de la couverture et la pose de chéneaux sur la toiture du COSEC. Est prévue également la rénovation de la longère de Ty Liz et l'aménagement du 1^{er} étage de la maison des associations.

En terme de voirie, sont concernées la rue Ernest Renan, les voies de la ZI du Roudouic et Coat Conq, les rues Hélène Hascoët et Gabriel Lippman pour des réparations et la création d'un cheminement piétonnier entre les giratoires de Kerampéru et de la Villeneuve.

Pour les espaces verts, des réaménagements d'espaces verts (square du Dorlett) et une mise en place d'une télégestion dans le secteur de l'arrosage automatique.

Au garage, l'achat d'un pick-up est également programmé.

Les dépenses brutes liées au mandat sont à 1,8 M€,

Les recettes d'investissement :

L'autofinancement est estimé à 3 M€ contre 2,6 M€ au BP 2014.

Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) d'un montant d'environ 1,1 M€ (en lien avec les investissements réalisés en 2013) nous savons tous qu'il y a un décalage de 2 ans entre l'investissement et la perception du FCTVA. Nous passons donc à 1,1 M€ contre 561 K€ au BP 2014.

La taxe d'aménagement, nous venons d'en parler, avec une estimation à 300 K€.

Le produit des amendes de police est à 238 K€.

L'emprunt devrait s'élever à un peu moins d'1M€ en 2015 contre 4M€ au BP 2014.

Le fonds de concours de CCA s'élève à 230 K€.

Nous passons maintenant aux budget annexes.

Les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement :

En fonctionnement, les charges à caractère général devraient augmenter de +2,7 % pour le budget de l'eau et de -1,9 % pour le budget assainissement (respectivement + 15 K€ et -3K€), c'est peu de chose.

Dans la continuité de la prospective financière 2013-2017, les tarifs devraient augmenter de 4 % pour l'eau et l'assainissement.

Les effectifs du service seront stabilisés à leur niveau de 2014 pour les deux budgets.

En investissement, pour le budget de l'eau ; nous retrouvons notamment la phase B (tranche ferme) de travaux réalisés sur l'usine du Brunec. A noter également les travaux Avenue de la Gare pour 230 K€ et sur Croissant-Bouillet pour 180 K€.

Pour le budget annexe de l'assainissement, nous prévoyons une enveloppe de 785 K€ pour réaliser des travaux sur le bassin tampon Saint-Jacques, ainsi que divers travaux Avenue de la gare, Rue Lamartine, Kerambriec pour 545 K€.

Une étude sera lancée pour la maîtrise d'œuvre du réservoir du Poteau Vert pour 40 K€.

Au final, le budget 2015 respectera la prospective financière permettant une capacité maximale de désendettement de 7 ans.

En ce qui concerne le budget du port de plaisance, augmentation des tarifs en fonction de l'inflation constatée en fin d'année 2014 (environ 1 %). Les dépenses de personnel augmentent fortement de 14 % du fait d'un agent remplacé (+30 K€).

Le port enregistre une augmentation des charges à caractère général (chap 011) en particulier au niveau de l'achat de carburant qui est revendu par la suite, ainsi que le coût de l'électricité.

Les dépenses d'investissement de ce budget devraient s'élever à 125 K€. Les principales dépenses seraient les suivantes, provision pour d'éventuelles réparations, 79 K€ et remplacement des chaînes sur pontons 35 K€.

Nous continuons avec le bac du passage, où nous verrons la mise en service d'un BAC électrique à la fin du 1^{er} trimestre sans doute.

Modification du budget de la section de fonctionnement, en particulier sur des lignes carburant et électricité. Nous consommerons un peu moins de carburant et un peu plus d'électricité. Les charges à caractère général sont estimées avec une baisse de 18 % soit -17 K€. Les coûts d'énergie baisseront avec ce bac électrique.

Les dépenses de personnel devraient évoluer de +8,51 %, en lien avec la mise en place récemment du « panier repas » (+8 K€).

Le produit issu de la tarification est estimé avec une progression de 5 % soit 8,5 K€ de plus qu'en 2014.

La section d'investissement n'enregistre pas de recettes.

Les dépenses d'investissement comprennent le remboursement de l'emprunt lié à l'achat du nouveau bac et une enveloppe de 35 K€ en provision de réparations pour entretenir/réparer le bac du « Petit Château ». Nous allons passer de 55 K€ pour la contribution du budget principal en direction de ce budget annexe à environ 155 K€, nous l'avons vu tout à l'heure.

En ce qui concerne la cuisine centrale. Il y a une refonte du budget annexe aujourd'hui intitulé « Restaurants municipaux », en budget annexe « Cuisine centrale », notamment dans le but de regrouper les recettes de restauration scolaire, de garderie, des ALSH sur une même facture depuis la mise en œuvre d'un nouveau logiciel de facturation. Vous savez qu'en début d'année dernière il y avait 2 facturations qui partaient. Une facturation pour la cuisine et une facturation pour le reste. Dorénavant, il n'y aura plus qu'une seule facturation. Le budget annexe « Restaurants municipaux » est donc transformé en budget annexe « Cuisine

centrale », de manière à n'y laisser que les dépenses relatives à la cuisine centrale en tant qu'outil de production. Les autres dépenses et recettes seront imputées sur le budget principal. C'est un peu plus cohérent.

Le budget annexe du centre des arts et de la culture

En ce qui concerne le jeune public, les services culturels sont mobilisés pour animer des ateliers dans le cadre des TAP : bibliothèque, école de musique, guides conférenciers, médiatrice du spectacle vivant. En fonction du bilan établi en juin 2015, ces actions seront poursuivies. Le dispositif « Ma Tête se balade en ville », aménagé en 2013 en raison des TAP, sera pérennisé.

Pour le spectacle vivant, l'évolution de ce secteur est envisagée de manière à développer le concept « Concarneau Scène » qui vise à définir les contours d'une programmation culturelle et artistique globale sur la ville. La programmation estivale ainsi que celle de la saison du CAC vont devoir subir une réduction significative afin de limiter les impacts financiers de ce secteur.

Le CAC doit poursuivre sa rénovation interne. Une enveloppe de 50K€ est destinée à l'aménagement des locaux intérieurs et à la sécurité.

Voilà donc une synthèse du débat d'orientation 2015.

M André Fidelin :

Bien, maintenant je vais laisser la parole aux élus. Je vais prendre note de vos remarques, si vous en avez. Je suis à votre écoute. Qui veut prendre la parole en premier ? Claude ?

M Claude Drouglazet :

M le Maire, je fais mon intervention sur la forme d'une déclaration qui a fait l'objet d'un travail collectif de la part de « à bâbord toute » si vous me le permettez.

M le Maire, mes chers collègues,

Le débat d'orientation budgétaire est un moment important de la vie municipale, surtout en début de mandat, car il fixe les objectifs et les orientations politiques, les choix de la majorité et permet à l'opposition d'affirmer et de démontrer qu'une autre politique est possible. Pour reprendre la présentation du document en discussion, il importe d'analyser le contexte économique et financier général et de comprendre la situation financière de la ville.

Le contexte économique : il est clair que la situation est extrêmement difficile, voire dramatique pour une partie de la population. Nous continuons de subir les affres de la crise du libéralisme financier de 2008, car cette crise est d'abord celle du capitalisme financier et bancaire américain puis mondial et qui aura coûté au bas mot, 600 milliards d'euros à la France. Cette crise qui nous plonge dans une récession que nos élites politiques refusent de voir, elle qui invoque dans une prière unanime et stérile « la croissance, la croissance ». Mais, il n'y a pas de croissance depuis des années. Le chômage augmente, de même que la dette et par conséquent les impôts sauf pour les exilés fiscaux.

Le PLF 2015 est fondé sur une prévision de croissance de 1 % qui ne sera pas atteinte, comme chacun le sait. De toute façon, 1 % de croissance ne suffit pas à faire baisser le chômage qui est la plaie de notre société. De fait, la dette publique va atteindre près de 100 % du PIB, et l'État est tenu par les marchés financiers et Bruxelles qui veulent nous contraindre à réduire la voilure, c'est-à-dire la dépense publique en nous imposant une politique d'austérité, qui se traduit très concrètement par la baisse de notre DGF de 490 000 €. Cette politique d'austérité menée depuis plusieurs années n'a qu'un effet évident pour nous, celui d'appauvrir les plus pauvres, pendant que nos évadés fiscaux privent l'État c'est-à-dire nous, de 60 à 80 milliards d'euros par an. Nos chers libéraux veulent en plus accroître notre compétitivité, en bloquant les salaires, en augmentant le temps de travail, en baissant les retraites, etc.... etc... Et tout cela dans un pays qui compte 5 millions de chômeurs. On marche sur la tête mais on

continue. Pour compenser la baisse des retraites, on va augmenter les impôts, tous les impôts. Par exemple, à Concarneau, + 39 % de 2009 à 2013, selon un journal local du 8 novembre. De fait, on contracte la demande intérieure, les carnets de commande se vident, bref, tous les français souffrent. Nous pensons qu'une bonne partie de la dette est illégitime, car fondée sur l'irresponsabilité de la finance spéculative et que la BCE doit racheter une partie de la dette des États, dont celle de la France. Nous devons récuser le critère de 3 % imposé par le Traité de Maastricht à une époque où la croissance était réelle alors qu'il est impossible à tenir, justement à cause de la récession que nous vivons. Aujourd'hui, les politiques budgétaires asphyxient les investissements donc la croissance, donc l'emploi. Le logiciel actuel est mortifère et les aménagements de la fiscalité locale ne changent rien au fond. Nous sommes tous victimes d'une politique d'austérité qui nous entraîne vers une économie en récession.

Pour ce qui concerne la situation financière de la ville, dans ce contexte général, il est clair que la construction du budget 2015 est un peu la quadrature du cercle. Au-delà de l'analyse des ratios communiqués dans le DOB, nous constatons, à « à bâbord toute », que premièrement les taux d'imposition à Concarneau sont dans la fourchette haute de la strate des villes comparables, voir le diagnostic fiscal de CCA. Le maintien des taux, qui est la moindre des choses dans le contexte actuel n'empêche pas l'augmentation de l'impôt puisque les valeurs locatives continuent de monter alors même que Concarneau est aussi dans le haut du tableau, voir la page 6. Il serait intéressant, d'ailleurs, de demander aux services fiscaux de fournir le nombre de foyers bénéficiant soit d'exonérations, soit des délais de paiement pour évaluer la difficulté des familles à payer les impôts locaux. La forte progression du niveau des dépenses d'investissement reflète la concrétisation liée à la fin du mandat précédent. Je cite votre document page 10. M le Maire, c'est un reproche que je vous ai fait pendant la campagne électorale, et vous avez caché la vérité aux concarnois. Vous avez vanté vos mérites, c'est normal. Vous avez affirmé avoir maintenu une pression fiscale étale, ce qui est faux durant votre mandat, publiant les chiffres jusqu'en 2012. Et nous, nous savions que les travaux réalisés en 2012 et 2013, aménagement de la Thalasso, Pôle nautique, Maison des associations, rue de Trégunc et j'en oublie, affecteraient votre budget dès 2015. Nous y sommes, et nous voyons bien que vous avez du mal à construire votre budget d'investissement, divisé par 2,5, et que la charge de la dette s'accroît de 17 %, et ce d'autant plus que l'État diminue de façon imprévue la DGF d'au moins 490 000 €, comme je le disais tout à l'heure. Vous avez également des difficultés à faire fonctionner les structures d'accueil que sont le Pôle nautique, la Maison des associations, la Ferme du Moros, sans parler de la piscine qui relève de CCA que vous présidez. Nous avons proposé pendant la campagne la création d'un office municipal des sports et un office municipal culturel, de façon à mettre au centre du développement des activités, les associations elles-mêmes. Cela se fait d'ailleurs ailleurs, pourquoi pas à Concarneau ?

Dans le chapitre perspectives financières 2014-2020, vous évoquez d'ailleurs le rétablissement de la situation financière de la ville. Je dis bien le rétablissement. Vous êtes Maire depuis 2008, c'est donc que la gestion de votre 1^{er} mandat n'a pas été si terrible que cela, puisque vous parlez de rétablissement. Pendant la campagne, je vous avais également dit que ramener la capacité de désendettement de 18 ans à 8 ans, était une mesure brutale, idéologique, j'allais dire libérale qui nous empêchait d'avoir de la souplesse budgétaire. Vous prévoyez de stabiliser la CDD autour de 12 ans, ce qui me paraît plus raisonnable. Je ne vais pas reprendre dans le détail les propositions que vous faites dans le document car nous en reparlerons dans le cadre du vote du budget primitif 2015 et je parlerai de quelques unes de vos propositions. Vous souhaitez diminuer de 5 % toutes les dépenses pouvant faire l'objet d'un arbitrage. S'agissant des associations, nous sommes contre une mesure d'ordre général, car dans la crise que nous traversons, nous devons maintenir le tissu associatif, sportif, culturel et social. C'est important pour la cohésion collective et pour l'emploi, il ne faut pas l'oublier. Il faut avoir du courage politique aussi pour refuser certaines demandes de subventions exceptionnelles. Suivez mon regard. S'agissant de ce chapitre, cela doit se faire dans le discernement et la transparence. Je vous demande d'en prendre l'engagement. S'agissant de l'environnement, il n'y a pas grand chose dans le document. Pourtant, s'agissant de la maîtrise de l'assainissement, nous sommes favorable à la reprise en régie directe de la commune. Quelle est votre position ? Nous sommes également critiques sur les frais de voirie engagés à grand frais lors de votre précédent mandat. Ainsi les travaux des Sables-Blancs et ceux de la

rue de Trégunc n'apportent pas de plus-value au regard des investissements réalisés.

Pour ce qui concerne la politique du personnel, vous avez décidé de quitter le Centre de gestion, et nous ne sommes pas sûr que cela au final, soit une économie. Nous saurons être attentifs à la qualité du dialogue social à travers les instances paritaires qui seront élues lors des élections professionnelles du 4 décembre prochain, attentifs aussi à la promotion et au bien être du personnel, gage d'une bonne administration de la commune.

En conclusion, je dirais que malgré un haut niveau de pression fiscale, Concarneau est dans une situation délicate, notamment du fait des dépenses pas forcément utiles les 2 dernières années du précédent mandat. En ce sens, vous êtes pleinement responsable de la situation et ce qui nous préoccupe c'est que derrière les chiffres, il y a des situations sociales difficiles et même dramatiques. Nous serons attentifs et exigeants sur la nécessaire solidarité avec les plus démunis, alors même que nous ne sommes pas responsables ni encore moins coupables d'une crise que le capitalisme financier a engendré dans sa perversité. Je vous remercie de votre attention.

M André Fidelin :

Merci Claude. Qui veut intervenir ? Nicole ? M Le Bras ?

M Antony Le Bras :

Bonsoir, j'étais à la lecture du document de travail assez inquiet, et Alain, je suis désolé, tu n'as pas réussi à me rassurer dans ta présentation. J'étais inquiet de la dégradation de la situation financière de la ville et également inquiet par le renoncement à corriger cette situation et à ramener Concarneau dans la moyenne des villes de même strate, en terme d'endettement, de dépenses de fonctionnement.

En terme d'endettement, il y a 3 indicateurs importants. Le premier indicateur est la hausse de l'endettement, c'est-à-dire l'encours de crédit. Nous étions à 31 millions fin 2012, à 31,7 millions fin 2013, et on fait un bon à 35,5 millions fin 2014, c'est-à-dire + 3,8 millions d'euros en un an. L'endettement par habitant, fin 2013 était à 1614 €, contre une moyenne à 990 pour les communes de la même strate. Le plus inquiétant, c'est la capacité de désendettement. Alain, tu disais, on y est pas, c'est ainsi, comme si c'était inéducable. Donc cela ne me rassure pas. C'est ainsi et c'est sûr que l'on y arrivera pas car vous avez clairement renoncé à améliorer la capacité de désendettement de la ville. Nous étions à 9,6 années en 2013, nous serons à 12 ans en 2015, pour une moyenne des collectivités qui est à 8 ans.

Au niveau des charges de fonctionnement, elles restent nettement supérieures à la moyenne. Il y a eu des mutualisations de moyens, des transferts de compétences, il y en aura d'autres, je l'espère le plus rapidement possible. Pour autant, on ne voit pas de baisse des charges de fonctionnement. On ne voit pas d'ajustement des effectifs. On ne voit pas non plus dans ce document, de chiffrage d'ajustement lié à ces transferts de compétences. Vous avez la main, vous avez tous les pouvoirs pour générer des économies, il y a des marges de manœuvre, il y a des dépenses beaucoup plus utiles que d'autres. Vous avez très habilement réussi à cacher la dégradation de la situation financière de la ville aux électeurs en début d'année. Vous avez inauguré à tours de bras, « rasé gratis » pendant quelques semaines en repoussant l'envoi de la facture aux concarnois. Les factures commencent à arriver. Nous allons les payer pendant longtemps, et je regrette que vous renonciez à désendetter la ville, comme si Concarneau était obligatoirement condamnée à être plus endettée que les villes de la même strate.

M André Fidelin :

Très bien. Merci M Le Bras. Nicole ?

Mme Nicole Ziegler :

M le Maire, Mesdames et Messieurs les élus,

Le débat d'orientation budgétaire est comme vous l'avez dit M le Maire et comme Claude l'a rappelé, le moment où les élus doivent discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget et être informés sur l'évolution de la situation financière de la collectivité. Nous pourrions débattre ici, comme certains nous y engagent, de la situation nationale et même internationale, il est vrai que le projet de loi de finances, les taux d'intérêt, la situation économique de notre pays frappent notre collectivité mais aussi et surtout les concarnois et les concarnoises.

Vous parlez des diminutions sans précédant des dotations de l'État, oui. Mais d'autres

souhaitent, notamment votre famille politique, 150 milliards d'économie.

Vous ciblez des dépenses nouvelles imposées par l'État sans compensation, oui. Et vous faites allusion aux TAP. Mais ce n'est pas nouveau. Le RSA, pour une nouvelle collectivité n'a pas non plus été compensé. Tous les gouvernements y ont donc recours, et même si on le dénonce, c'est valable pour tout le monde. Nous ne souhaitons pas ce soir entrer davantage dans ce débat car nous savons que les concarnois n'attendent pas cela de leurs élus municipaux. Ce qu'ils attendent de nous, nous semble-t-il, c'est que nous leur présentions la situation financière présente dans notre ville pour préparer ensuite un budget sincère et réaliste. Cela ne peut se faire que dans la confiance. Confiance entre les élus et confiance dans les relations entre les élus et les citoyens. Pour cela, il ne faut pas, comme vous l'avez fait lors de la dernière assemblée du Festival des Filets-Bleus, lancer dans l'assistance, « je sais que vous n'en avez rien à faire mais les dotations de l'État sont en baisse ». Non M le Maire, ne vous en déplaise, les bénévoles des associations savent que la situation économique de notre pays est difficile, et eux aussi savent gérer leur budget et le budget de leur association. Pour que la confiance soit là, il ne faut pas laisser perdurer dans les documents du débat d'orientation budgétaire des erreurs, erreurs que nous avons déjà signalées l'année passée, notamment page 7, en 2008, l'épargne nette était de 784 000 €, et non pas de 648 000 €, l'épargne brute de 2 467 000 € et non de 2 331 000 €, et l'épargne de gestion de 4 241 000 € et non cette 4 150 000 €.

Je sais, ne me regardez pas, je ne vous accuse pas, c'était déjà une erreur l'année dernière. Elle revient cette année, mais je sais que l'année prochaine elle ne sera plus parce que vous décalez toujours d'un an.

D'autre part, en ce qui concerne la DGF, les chiffres sur le Ministère des finances sont différents de ceux annoncés page 14. En 2011, 3 698 000 € et non pas 3 290 000 €. En 2012, 3 648 000 € et non 3 180 000 €. 2013, 3 643 000 € et non 3 100 000 €. Cela mérite quelques explications.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, mise en lumière de la Ville-Close, 750 000 € au budget 2014, aujourd'hui on nous annonce 350 000 €.

Rue des Sables-blancs, 1 442 000 € annoncé au BP 2014 pour 2015, aujourd'hui, plus rien. Sans doute attendez-vous la réalisation de la thalasso.

Au budget 2014, vous avez inscrit plusieurs études, étude complémentaire sur le schéma des mobilités douces sur Concarneau, étude d'aménagement de la place du Général de Gaulle, étude aménagement de la plage de Cornouaille, étude complémentaire pour les Sables-blancs. Des études, mais pour le budget 2015, pas le début d'une réalisation. Faut-il en conclure, comme pour l'étude Puzzle pour la faisabilité du futur équipement culturel polyvalent, que toutes ces études n'ont servi à rien, mais ont coûté cher aux concarnois ? Mais laissons les passer, et notons quelques bonnes nouvelles au DOB 2015. Il est inscrit, pas de cession de biens inscrite au BP 2015. Merci Monsieur le nouvel adjoint aux finances, enfin un budget réaliste en 2015. Nous jugerons sur pièces. Et enfin, vous avez compris que les dépenses d'investissement engendrent forcément des dépenses de fonctionnement. D'ailleurs les principales augmentations portent sur les nouveaux équipements. Vous nous annoncez aussi un lissage des dépenses d'investissement. Une nouvelle politique, sans doute. Mais nous constatons surtout un lissage des financements des dépenses déjà engagées lors des dernières années du dernier mandat. Ce qui se traduit par une dégradation des ratios financiers. Et non, non, cela n'est pas dû uniquement aux nouvelles charges des TAP et à la revalorisation de la grille indiciaire du personnel de la catégorie C, et partiellement celle de la catégorie B. C'est une constante, M le Maire. Les élus même lors de périodes économiques et financières plus prospères ont toujours dû faire des choix. Mais nous vous l'avons déjà dit, il faut préserver les emplois à Concarneau et sur notre territoire. Les annonces faites, les inscriptions budgétaires à venir pour les infrastructures portuaires vont dans le bon sens. Il faut soutenir les entreprises locales qui veulent se développer et aider celles qui ont besoin d'outils leur permettant de répondre aux défis de la concurrence. Car une fois les entreprises en difficulté, il est souvent trop tard pour agir. Il faut donc les soutenir, même si parfois comme Claude a pu le dire, nous devons faire face aux carences d'acteurs industriels et économiques cornouillais. Il faut aussi conserver dans notre territoire notamment les entreprises nautiques qui peuvent recevoir l'offre alléchante d'autres régions et qui pourraient partir. Vos promesses électorales, vous ne pourrez donc pas toutes les retenir. Déjà en filigrane, vous nous annoncez une hausse des impôts. Mais, élus municipaux, nous avons un devoir, celui de l'éducation et de la jeunesse. Oui, M le Maire, il vous faudra faire des coupes budgétaires. Alors, nous vous demandons simplement de sanctuariser autant que possible, les

financements aux écoles et aux associations qui s'occupent des loisirs des jeunes. Et nous vous redemandons une énième fois de réunir les associations pour leur expliquer vos choix et pour envisager avec elles les 2 ou 3 années à venir, qui seront certainement difficiles. Elles auront besoin de vision claire pour élaborer leur projet sportif, culturel ou social. Je vous remercie.

M André Fidelin :

Très bien, qui veut intervenir ? Oui, Mme Le Meur.

Mme Le Meur Marie :

Après tout ce qui a été dit, je voudrais juste une précision. Tous les ans vous comparez Concarneau à des strates de communes équivalentes. Cette année encore, vous comparez Concarneau à la strate 20 - 40 000. Or, on atteint difficilement les 20 000 habitants. Et sur le site Finance.gouv, c'est la strate 10 à 20 000 qu'il faudrait prendre. Je ne comprends pas pourquoi vous prenez la strate 20-40 000. C'est effectivement plus facile d'être dans les clous quand on a une strate qui est au-dessus. Et pourquoi comparer une ville touristique de 10 000 habitants ? Merci.

M André Fidelin :

Qui veut intervenir ?

Je crois que vous vous êtes exprimés librement. Il est nécessaire pour le Maire et les élus de la majorité qui sont aux manettes, de donner quelques éléments d'appréciation. C'est une nécessité dans une situation qui est difficile. Aujourd'hui, construire, consolider, équilibrer le budget 2015, va être très difficile pour les élus et les Maires en particulier. La semaine prochaine, entre autres se tient le Congrès des Maires à Paris et j'ai pu lire aujourd'hui que l'ensemble des Maires allaient monter au créneau, parce qu'ils se trouvent dans une situation de gestion pratiquement impossible, dans la mesure où des éléments très violents et douloureux sont venus perturber les finances, surtout sur les budgets de fonctionnement, ce qui fait que pour la plupart des communes, la CAF nette sera soit à l'équilibre ou déficitaire ou négative. Ce qui malheureusement ne permettra pas d'engager des investissements importants, tout du moins en ce début de mandat. C'est une résultante, c'est mathématique, ce n'est pas une invention, ce n'est pas telle ou telle municipalité de tel ou tel bord, ce sont les faits et les chiffres et les chiffres on peut quelques fois leur faire dire ce que l'on veut, mais là, ce sont des chiffres qui sont malheureusement indissociables de notre volonté et malheureusement, les collectivités locales et Concarneau en particulier, subit les affres des décisions qui sont prises. Ce sont des affres que nous ne pouvons pas contrôler, parce que malheureusement ce sont des décisions de l'État. Je ne vais pas revenir sur ce qu'Alain Nicolas a présenté. Mais il y a 3 éléments qui sont importants, pour 2015, entre autres et qui va nous impacter d'1,4 million. Les 3 postes clés sont la baisse de la DGF, l'augmentation des rythmes scolaires, la grille indiciaire de la catégorie C. Non seulement, on nous baisse les recettes, mais de plus, on nous augmente les dépenses d'une façon volontariste. Oui, nous sommes dans l'effet ciseaux du budget de fonctionnement, à savoir les dépenses qui augmentent et des recettes qui diminuent. Les leviers sont difficiles et encore, pour Concarneau, on peut dire que sur le plan de l'attractivité de la ville, eu égard l'urbanisation, nous pouvons prétendre avoir des bases physiques qui nous seront favorables. Nous les avons estimées à 1,8. Les années précédentes elles étaient à plus de 2. Nous avons voulu être prudents, mais néanmoins, quand on voit qu'à Concarneau, fin octobre on a réalisé le nombre de permis de construire, de l'année dernière. Ce qui veut dire que nous avons 50 permis de construire de plus. Nous avons une ville qui est dynamique et attractive et heureusement, cela va nous permettre d'améliorer nos bases physiques. Les bases forfaitaires sont à 0,9, c'est l'inflation. Il est vrai qu'aujourd'hui, nous sommes dans une situation que nous n'avions pas connue les années précédentes, il faut le reconnaître. 1,5 million représente 10 % au niveau de la fiscalité. 1 point correspond à 140 000 €. 1,5 million, c'est donc 10 %. Évidemment, faire supporter 10 % d'augmentation des taux d'imposition, ce ne serait pas acceptable et on peut le comprendre.

La réalité des choses est là. Ce que nous faisons depuis déjà quelques mois, c'est de faire des audits dans les services. Avec les services justement, nous essayons de construire pour 2015, un budget qui est malheureusement contraint et impacté. Mais, nous avons voulu faire attention dans les dépenses de ne pas trop impacter les services à la population parce que c'est un service public que nous rendons à la population et nous avons voulu faire le maximum pour éviter de réduire ce service à la population. Évidemment, les postes que nous pouvons

activer, le poste du personnel, notre souhait, vous l'avez vu, c'est d'éviter quand il y a un départ en retraite, de remplacer en essayant de mettre en valeur, justement le personnel, en faisant de la promotion interne. Nous avons aussi voulu permettre aux agents de bouger un peu dans leur service, de manière à découvrir autre chose. Pour l'instant, on peut dire que grâce aux agents et aux chefs de service, nous avançons dans le bon sens de ce côté-là, tout en ne nuisant pas à la qualité du service.

Que pouvons-nous dire de plus ?

Nous pouvons parler de l'endettement puisque c'est un élément important. Il faut savoir d'où nous venons. Il faut savoir qu'en 2008, je sais que l'on nous reproche toujours de revenir dessus, mais nous étions à près de 39 millions de stock de dettes. On peut toujours nous reprocher d'avoir encore un taux de dette qui est élevé, mais en 6 ans, nous l'avons réduit de près de 5 millions d'euros, soit presque un million par an. Il faut le reconnaître, ce n'est pas parce que nous nous sommes faits plaisir. C'est tout simplement parce que chaque année, nous avons fait des efforts et nous avons été très rigoureux dans nos dépenses et dans le budget de fonctionnement. Il est vrai que nous étions à presque 18-19 années de désendettement, en 2013, nous sommes à 10 années de désendettement. C'est sûr que nous sommes en dessus de la moyenne nationale, mais fin 2015 nous serons autour de 12 années. Cela reste encore élevé, mais on peut dire également que l'on fait le maximum pour réduire cette durée de désendettement et ce stock de dettes qui est pesant. Ce n'est pas facile chaque année de se désendetter et de trouver l'équilibre et le compromis entre le désendettement, les investissements pour améliorer le cadre de vie. Tous ces éléments-là font que nous sommes toujours sur une corde raide, dans la mesure en plus, où l'année 2015 va encore davantage être impactée par les décisions qui sont prises par l'État. On peut effectivement le reprocher. En ce qui concerne les taux d'imposition, même si la valeur locative moyenne est majorée chaque année, nous n'avons pas augmenté les taux d'imposition depuis 2009 malgré l'inflation qui s'est produite. En 2009, nous étions obligés de le faire, vous avez pu constater le stock de dettes. Mais, depuis, nos priorités ont été de réduire nos dépenses de fonctionnement, en contrepartie également de proposer aux concarinois des projets d'équipements structurants qui améliorent la qualité de vie des concarinois, mais aussi d'améliorer les voiries à Concarneau et les entrées de ville en l'occurrence. Je crois que nous avons fait des efforts importants durant ce mandat. Alors, limiter la pression fiscale sur la durée du mandat, utiliser l'augmentation des taux comme une variable d'équilibre, considérant que tout est mis en œuvre pour atténuer cette augmentation qui pourrait être de l'ordre, je vous l'ai dit, de 0 à 5 %, mais ce n'est pas de gaîté de cœur. Néanmoins, ce sont des orientations, vous l'avez dit. Nous avons encore des arbitrages à faire. Sur ce dernier trimestre 2014, nous attendons des entrées. Peut-être aussi des dépenses, certes mais aujourd'hui, nous sommes encore dans des chiffres que nous devons affiner sur le dernier trimestre.

Même si nous avons acté le principe de la diminution des dotations de l'État dans le cadre du pacte de responsabilité en fin 2013, et début 2014 est venu malheureusement le pacte de stabilité. Nous ne connaissions pas précisément les conséquences locales cumulatives jusqu'à 2017. Nous connaissions les grands chiffres, les données nationales avec 11 milliards d'euros de 2014 à 2017. Mais nous n'avions pas connaissance d'une manière précise de la répartition sur le plan local. Il me paraît normal que les collectivités locales participent au redressement des comptes publics mais là, c'est vraiment beaucoup trop douloureux. Je pense que les pouvoirs publics n'ont pas mesuré les conséquences.

Claude l'a dit tout à l'heure, les conséquences sont terribles. Elles sont terribles par rapport à la croissance, au chômage, et bien d'autres éléments viennent se greffer à tous ces éléments. Pourquoi ? Je l'ai dit tout à l'heure, on aura juste la possibilité d'équilibrer les budgets de fonctionnement. Et malheureusement, notre capacité d'autofinancement nette ne nous permettra pas ou très peu d'investissements. Ce qui est malheureusement insuffisant pour les entreprises et pour améliorer également le cadre de vie et la qualité de vie dans nos collectivités.

Il est vrai également que l'État aujourd'hui, se retranche vers ses compétences régaliennes et dans le cadre de la décentralisation, il laisse aux collectivités territoriales ou locales certaines compétences secondaires que nous devrions assurer également.

Ce que nous pouvons dire également, c'est que le budget des communes doit être à l'équilibre. Est-ce que l'État a un budget avec une dette abyssale ? Concarneau, comme toutes

les communes va malheureusement subir l'effet ciseaux. Je le disais, l'État se désengage de plus en plus vers les communes pour ne garder que les compétences régaliennes. L'impôt sur le revenu ne diminue pas pour autant pour les concitoyens. Je crois que l'État fait supporter les charges aux communes directement en transférant la collecte d'impôts aux contribuables. Aujourd'hui, l'État demande aux communes de collecter un impôt supplémentaire ou de majorer l'impôt pour assumer les dépenses des collectivités locales.

Et je le répète, la semaine prochaine, tous les Maires de France lors du congrès de Paris vont certainement se mobiliser parce que cela va devenir impossible à gérer.

Demain, comment investir ? Comment garantir notre programme ? C'est le cas de tous les Maires. Comment se désendetter ? Comment ne pas avoir recours à l'emprunt et à la fiscalité ? La réponse est dans le compromis entre toutes les problématiques. Il faut trouver un compromis. La réflexion qui s'impose également est de savoir jusqu'où nous pourrions assurer un service public de qualité à nos concitoyens ? Demain pourrions-nous encore assurer un service public de qualité à nos concitoyens ? Dans la mesure du possible, je le disais tout à l'heure, nous assumerons nos responsabilités mais jusqu'à quand, je ne sais pas. Concernant les investissements, vous avez pu le remarquer, ce sont des investissements qui sont déjà engagés que ce soit au niveau du port ou au niveau de Kerandon. Vous avez peut-être remarqué que les chiffres étaient un peu différents par rapport à nos engagements précédents, mais ce que nous avons fait, c'est que nous avons pris contact avec Habitat 29 concernant Kerandon, avec la CCI concernant le port. L'enveloppe globale, elle n'a pas changé, mais compte tenu de la programmation, par rapport à un calendrier, sur 3 ou 4 ans, nous avons mis en place une enveloppe qui correspond à l'appel financier qui nous sera fait en son temps. C'est en concertation avec la CCI ou Habitat 29.

Ce que nous pouvons dire également, c'est que ce sont des investissements engagés par rapport à des participations à des tiers mais aussi des investissements engagés par rapport à notre patrimoine. Vous avez vu que nous participons également à des travaux sur la Ville-Close par rapport à la sécurité et aussi par rapport à notre patrimoine que nous devons entretenir chaque année. Nous intervenons également que ce soit dans nos investissements récurrents, dans nos bâtiments, sur notre voirie, et en priorité pour sécuriser certains points qui sont dangereux et sur lesquels nous nous sommes engagés, je pense en particulier à Croissant Bouillet. Vous avez pu le remarquer, nous sommes en début de mandature. Autant, en début 2014, nous étions en fin de mandature, c'est-à-dire cette année sur des engagements précités lors de nos engagements sur notre programme de mandature. Ce que nous pouvons dire, c'est que nous avons réalisé presque l'ensemble de notre programme de mandature. Les 3 premières années nous avons été très prudents. Nous avons accéléré les investissements en fin d'année. Ce qu'il faut dire également, c'est que si nous sommes arrivés à un endettement important lié à nos investissements 2014, c'est aussi parce que sur l'ensemble des équipements structurants que nous avons réalisés, la plupart concernait de la réhabilitation. Je pense en particulier au pôle nautique, à Ty liz, à la ferme du Moros, je pense à l'épicerie sociale, à la maison des associations. Dans tous les cas il s'agissait de réhabilitations avec toutes les conséquences qui vont avec. Malheureusement, les conséquences nous les avons subies. Nous pouvons le voir également et ce n'est pas propre à Concarneau, avec le Musée de Pont-Aven, malheureusement lorsque nous sommes en réhabilitation, nous découvrons l'amiante, la méréule et beaucoup de surprises sur les infrastructures dont il faut palier, parce que nous sommes engagés. Sur l'ensemble des travaux 2014, nous sommes sur un différentiel de près de 1 400 000 € sur les estimations qui avaient été faites au départ. Cela a malheureusement déséquilibré nos engagements initiaux. S'il n'y avait qu'une réhabilitation, cela aurait pu passer, mais là, malheureusement, vu l'ensemble des réhabilitations, ça nous a nettement impacté.

Je crois que j'ai dit l'essentiel. En ce qui concerne les cessions de biens, en 2012 et 2013 nous en avons quelques-unes. En 2014, il y a eu peu de cessions de biens. Sur 2015, nous n'avons pas inscrit de cessions de biens. Néanmoins, nous avons toujours l'ancienne mairie, la trésorerie, le Manoir du Porzou. Nous devons mener une réflexion sur d'autres équipements, d'autres maisons telle que la maison qui se situe à côté de la mairie de Lanriec. Par prudence, nous n'avons inscrit aucune somme dans cette rubrique. Voilà en gros dans un premier temps, ce que je peux dire sur notre orientation. Là encore, le BP que nous allons présenter prochainement, nous donnera des éléments plus précis et chiffrés évidemment. Là, vous pourrez évidemment réagir.

Pour répondre à ce qui a été annoncé, Claude a pu faire un constat sur la politique nationale. Je laisse son appréciation, en considérant que notre volonté, c'est d'abord Concarneau. Nous

avons suffisamment à faire à Concarneau, mais néanmoins, ce que Claude a dit, la répercussion, nous la subissons de plein fouet dans nos communes.

Quand nous sommes dans une situation comme celle-là, il faut activer toutes les possibilités. Il faut également que les associations participent entre guillemets parce que je sais que ce n'est pas facile. Mais nous demandons également un effort aux associations. À ce titre, nous avons souhaité réduire de 5 % notre subvention aux associations. Il faut reconnaître que tous les investissements 2014 ou presque, ont été dirigés vers les associations. Les équipements que j'ai évoqué tout à l'heure, vont vers une amélioration pour l'accueil des associations. Il faut aussi le reconnaître. Est-ce qu'il y aura une diminution, une réduction générale de 5 % ? Non. En effet, il y a des associations qui sont liées avec une convention chiffrée. À ce titre, nous respecterons l'engagement qui avait été pris. Et surtout, en ce qui concerne les situations sociales, je crois qu'hier soir il y a eu une commission sociale où des décisions ont été prises. Nous validerons ces décisions.

Nicole parlait des études. Effectivement, il y a eu beaucoup d'études et il y a eu aussi des études qui n'ont pas été faites. Au fil du temps, nous nous sommes aperçus que malheureusement, nous ne pourrions pas réaliser dans un temps relativement proche, nos prétentions et les études ont donc été suspendues. Pour répondre à Marie Le Meur, pour comparer les strates, j'ai vu des diapositives où il y avait des références par rapport à 10 000 habitants. Cette fois-ci, nous avons mis les strates des villes maritimes, touristiques, de manière à faire le distinguo. C'est sûr que nous pouvons toujours faire mieux. Tout sera dans le compromis entre les différentes données. Cela a été indiqué dans le rapport que vous avez reçu. Il y a un élément clé qui est là. Pour construire le budget 2015, les variables de bouclage, pour répondre à ces objectifs, maîtrise des taux d'imposition, cession de biens, objectivité, sincérité nous n'avons rien mis mais nous espérons quand même. La maîtrise du niveau de la dette et de la capacité de désendettement, c'est important et c'est un élément que nous n'oublions pas. Maximiser l'autofinancement. C'est le budget de fonctionnement où là nous devons être très vigilants. Il y a des mesures qui sont prises. Je n'ai pas parlé également de la mutualisation avec la communauté d'agglomération. Mais, la priorité dans la mutualisation, ce sont les économies d'échelle.

Ensuite, la réalisation des projets du mandat, des investissements et des investissements récurrents de la ville, investissements récurrents pour assurer le bon fonctionnement des bâtiments, de la voirie, et mon dieu que c'est important également, parce que si on retarde, ce sera encore plus douloureux après.

Pour les projets du mandat, nous sommes sous un contrôle vigilant, nous sommes sur la prudence, nous sommes sur des décisions à prendre, même si on peut nous reprocher qu'un programme de mandat, quelque soit l'équipe en place, ou qui est postulante à la mairie, quelques fois, on a pas toutes les données pour s'engager d'une façon objective. Mais vous allez me répondre que quand on est en place, c'est plus facile. Néanmoins, on peut dire qu'il y a des données qui sont venues nous rendre la tâche beaucoup plus difficile. On assumera, on prendra les décisions qui s'imposent, mais néanmoins, la priorité c'est d'être prudents et vigilants. Si les investissements doivent être largement réduits, et bien, on le fera. La réalité des choses c'est le désendettement, et ne pas impacter davantage les budgets des concitoyens.

Sur les taux de fiscalité, j'ai quelques éléments qui me permettent aussi de juger par rapport à certaines villes de notre secteur proche.

Pour la taxe d'habitation, Brest est à 34,21, Concarneau est à 28,25. Douarnenez est à 30,93, Landerneau à 27, Morlaix est à 29,81, Quimper à 29,90. C'est le produit fiscal le plus important. Sur le foncier, nous sommes légèrement au-dessus. Nous avons également comparé par rapport à la VLM, c'est-à-dire la valeur locative moyenne. Nous ne sommes pas dans des valeurs beaucoup plus importantes que les autres. 3 500 à Quimper, nous sommes à 3 600. 3 500 à Morlaix, 3 300 à Landerneau. Brest est un peu plus bas. Tout cela pour vous dire qu'on ne peut pas dire non plus que par rapport aux autres villes de notre secteur, on soit nettement au-dessus. Je dirai même que dans certains cas, et dans la plupart des cas, et quand je parle des villes comme Brest qui est la 1^{ère} ville du Finistère, Quimper, la 2^e et Concarneau la 3^e, nous sommes en dessous, et Morlaix la 4^e, nous sommes également en dessous. Il faut quand même relativiser et juger à sa juste valeur les éléments que l'on peut avoir. Voilà en gros ce que je voulais dire sur la réponse aux différentes observations que vous avez faites. Nicole ?

Mme Nicole Ziegler :

Je suis désolée de vous le dire mais en 2013, vous saviez déjà que les collectivités allaient subir de plein fouet la récession et que les baisses des dotations allaient être là. Vous ne pouvez pas nous dire maintenant que vous ne saviez pas. Ce n'est quand même pas très raisonnable. Vous nous dites là que vous avez un différentiel d'1,4 million d'euros entre les prévisions des travaux et ceux réalisés. Quand vous vous vantiez à longueur de page et d'année votre gestion en bon père de famille, je suis désolée de vous le dire, 1,4 million de différence, c'est insupportable. D'autre part, un aveu ce soir, pas de cessions de bien inscrite au budget, c'est de la sincérité. À contrario, donc le dernier budget n'était pas sincère. C'est un aveu que je vous remercie de nous faire ce soir.

M André Fidelin :

Réponse en ce qui concerne la cession de biens. Je peux vous donner des éléments concernant les cessions de biens. Nous ne pouvons pas dire que nous n'avons pas réalisé de cessions de biens en 2012 - 2013. J'avais les chiffres tout à l'heure. En 2012, il y avait 540 000 € de cessions de biens. En 2013, il y avait 313 000 €. Pour 2014 il y avait 500 000 € de prévus, l'ancienne mairie, le bâtiment de la perception. Nous avons quand même réalisé des cessions de biens et ça va tout à fait dans le bon sens. C'était ce qui était préconisé par le Préfet à l'époque en 2008-2009. Maintenant, de dire que ça a été surévalué à certains moments, peut-être. Malheureusement, il y a eu aussi des associations et des opposants systématiques à Concarneau que l'on connaît bien et qui se sont manifestés pour s'opposer à la vente de biens. À partir de là, on peut toujours dire ce que l'on veut. Maintenant, tout n'est pas négatif. On aurait évidemment souhaité en réaliser plus mais c'est comme cela. Oui, Mme Le Meur.

Mme Gaël Le Meur :

Bonsoir, je n'ai pas eu le plaisir d'assister à la présentation faite par M Nicolas, je voulais m'excuser pour mon retard. Néanmoins, je vous ai entendu, M le Maire. Je décide de prendre la parole. Je ne vais pas revenir sur ce qu'ont dû dire mes collègues, mais ce que j'ai entendu ce soir, c'est que contrairement à ce que vous avez dit depuis des mois, contrairement à ce que vous avez raconté largement, ce soir à ce qu'on entend et à ce que l'on voit dans ce 1^{er} débat d'orientation budgétaire, c'est que vous ré-entendez la ville, cela en réduisant la qualité des services publics, j'y reviendrais sur des points très précis. Il vous semble normal de participer à la réduction des déficits, évidemment, c'est une obligation pour tout le monde, je ne vais pas refaire l'histoire des déficits mais tout le monde sait à quoi ils sont dus. Vous avouez ce soir que vous avez présenté lors du mandat précédent, des budgets peu sincères. Il y a un certain nombre de remises à plat, comme si on faisait table rase du passé. C'est un peu simple et un peu simpliste. Je pense que personne ne sera dupe. Vous avez beaucoup parlé de l'État et de la politique nationale, je voudrais moi aussi donner quelques chiffres pour recadrer un petit peu les choses. Tout d'abord, un chiffre national. On ne remet pas en cause la baisse de la DGF, on ne remet pas en cause l'effort qui doit être fait par toutes les collectivités, chaque collectivité sera logée à peu près à la même enseigne. Sauf que vous avez des collectivités comme les communes qui ont des leviers d'action, ce qui n'est pas le cas d'autres collectivités. Mais en tout cas, l'effort qui est demandé correspond en tout et pour tout, à 1,9 % des ressources réelles de fonctionnement pour des collectivités territoriales sur des chiffres de 2013. 1,9 %, ce sont des chiffres nationaux, ce n'est pas grave, je vais aller jusqu'au bout de mes propos. Vous pouvez les chercher. La baisse qui ne porte que sur les concours de l'État, qui eux-mêmes ne représentent que 28 % des recettes réelles de fonctionnement des collectivités. Puisque la fiscalité représente plus de 60 % des recettes d'une commune et elles vont continuer à progresser au regard de la hausse de l'assiette. C'était un point important.

Le 2^e point c'est que malgré tout il y a toujours des soutiens de l'État. Je vous ai entendu parler des TAP, mais vous n'avez pas précisé que malgré tout il y avait un soutien financier. Il a été annoncé que ce soutien financier perdurerait. Après, c'est un choix politique de qualité vis-à-vis des plus jeunes. Nous partageons et nous soutenons cette démarche. Elle a un coût, mais elle a une utilité.

À côté de cela, il y a deux choses sur lesquelles je voulais apporter des précisions. Tout d'abord, il y a la création d'une dotation de soutien à l'investissement local pour 420 millions d'euros. Et le renforcement....

M André Fidelin :

Nous ne sommes pas concernés.

Mme Gaël Le Meur :

Si, si. Et le renforcement....

M André Fidelin :

Concarneau n'est pas concerné.

Mme Gaël Le Meur :

Je parle des collectivités d'une manière générale.

M André Fidelin :

Je parle de Concarneau, moi, c'est différent.

Mme Gaël Le Meur :

Est-ce que vous pouvez me laisser aller jusqu'au bout de mes propos ?

M André Fidelin :

Je vous en prie.

Mme Gaël Le Meur :

Le renforcement du fond commun de TVA, qui sera à plus de 6 milliards en 2015, ce sera à destination de qui ? À destination des élus des territoires qui innovent, qui développent et qui ne se referment pas sur eux-mêmes. Par rapport à ce que vous avez dit ce soir, je pense qu'il est nécessaire de recadrer quelle est l'importance de la baisse de cette DGF. Vous avez dit des choses qui à mon avis me semblent un peu erronées. Vous avez parlé de beaucoup de réhabilitations, nous savons très bien que le 1,4 million auquel vous faites référence, pour beaucoup, c'est aussi lié à des achats de bâtiments qui n'avaient lieu d'être à notre sens, au regard de la fermeture de l'école du Lin, je parle du bâtiment EDF qui a quand même coûté très cher, 800 000 € à l'achat, + 400 000 € de rénovation du toit, c'est un point précis, mais ce sont des choses qui n'avaient pas été prévues et qui de fait accentuent le ré-endettement de la ville. Vous l'avez dit, on passe de 10 à 12 années. Il y a encore quelques mois, vous expliquiez que vous étiez sur une phase de désendettement.

Deux points que je souhaitais également évoquer. Vous avez fait part de la commission action sociale qui s'est déroulée hier. J'y étais avec ma collègue Marie. Nous ne pouvons pas entendre ce que nous avons entendu hier. Je n'ai rien contre Mme Talbot, l'adjointe aux affaires sociales. Mais je ne peux pas entendre qu'hier on nous ai dit, pour les associations, qui œuvrent dans le social, c'est moins 5 % pour tout le monde. Vous ne vous rendez pas compte qu'aujourd'hui, ça ne date pas d'aujourd'hui parce que pour certaines elles sont là depuis de nombreuses années, elles font un travail qui est indispensable sur Concarneau. Hier il a fallu batailler. Mme Talbot nous a rejoint à plusieurs reprises, mais il a quand même fallu batailler pour que l'on garde le même niveau d'aide qu'en 2014. On ne parle même pas d'augmentation. On parle du même niveau d'aide qu'en 2014 parce qu'il y avait des coupes, certaines ridicules de 2 € par ci ou de 5 € par là. Il n'était absolument pas normal qu'au regard de ce que ces associations apportent, qu'on leur réduise leurs subventions. En tout cas, nous avons bataillé en ce sens, j'espère que les élus de la majorité que vous êtes, valideront les propositions que nous avons pu faire hier. Mais, vous avez dit que vous valideriez, donc je suis contente.

J'en profite aussi pour dire, tant que l'on est sur le domaine du social, que je félicite le CCAS et la ville de Concarneau, puisque parmi les 87 projets présentés, il y a eu 6 lauréats dont la ville de Concarneau et le CCAS pour un projet innovant qui a été récompensé par les « Trophées Bretons » du développement durable, qui sont portés par l'État, l'Ademe et la Région Bretagne puisque le CCAS a obtenu le prix pour la création des jardins partagés et de l'épicerie solidaire. Je tenais à le dire parce que voilà un exemple de ce que fait le CCAS qui devrait être valorisé et dont il devrait y avoir une meilleure communication dessus, parce que c'est le résultat. Vous allez me dire pourquoi est-ce qu'elle parle de cela ? Parce que j'en reviens à mes associations. Parce que c'est le résultat d'un partenariat positif, utile et qui répond à une attente de la population concarnoise, et c'est notre priorité entre le CCAS et les

associations qui sont partenaires. Je tenais donc à les féliciter en notre nom, pour ce prix obtenu.

Un dernier point, il s'agit de la jeunesse et de l'enfance. Je ne vais pas revenir globalement sur le DOB, nous aurons le temps d'y revenir la prochaine fois. Quand je dis baisse de la qualité des services publics, je lis, page 24, enfance, une dynamisation de l'ALSH, sera le fil rouge de l'année 2015 pour le secteur enfance. Nous regrettons et cela a été annoncé en commission enfance la semaine dernière, qu'il y ait une décision que vous avez prise, celle de déménager le centre de loisirs pour l'école de Kerandon. Je ne pense pas que ce soit la bonne solution pour arrêter l'érosion des effectifs de fréquentation à laquelle nous assistons depuis des années. Ce n'est pas une bonne raison pour plusieurs points. Tout d'abord, il faut avoir à l'esprit les atouts du bâtiment Foch. Il est central, il est proche de la plage, il est proche des activités du centre-ville. À moins que vous ayez prévu d'augmenter le budget des centres de loisirs en terme notamment de moyens de transport, on ne gagnera pas en qualité d'activités dans les centres de loisirs. Je ne vais pas critiquer le principe d'arriver à l'école même que représente Kerandon, puisque je vous l'ai M Malléjacq, l'école a déjà été utilisée pour accueillir le centre de loisirs maternel l'été à une époque où il y avait véritablement une belle fréquentation, et des centres de loisirs qui fonctionnaient et qui attiraient. La raison de l'érosion n'est pas que la baisse du nombre d'enfants sur Concarneau. Il n'y a qu'à voir le nombre d'enfants de Concarneau qui fréquentent les centres de loisirs des communes avoisinantes.

Ce n'est pas une bonne raison non plus de sortir le centre de loisirs de Foch parce qu'une fois de plus, vous videz le centre-ville d'un service public. Nous avons eu une discussion sur l'école de musique, on avait la discussion sur d'autres projets que vous aviez. On ne gagne pas à la redynamisation du centre-ville en vidant les services publics.

Et enfin, a été avancée la vétusté des locaux. Je vous ai entendu, M le Maire parler de réhabilitation du patrimoine, oui, mais l'argument de dire les locaux sont vétustes et donc il faut que l'on quitte Foch, c'est normal que les locaux soient vétustes quand il n'y a rien eu de fait depuis au moins 2008, depuis 2008, ça c'est sûr puisque vous pouvez y aller, les derniers travaux concernant Foch, doivent dater de 2006 quelque chose comme cela. Il n'y a eu aucun travaux pour rénover ce bâtiment qui a été vidé tant en terme de qualité qu'en terme de quantité puisqu'il n'y a plus de classes de mer alors qu'il y avait des classes dédiées, il n'y a plus de colonies alors qu'il y avait aussi des accueils qui permettaient des recettes pour la ville de Concarneau, modestes mais des recettes malgré tout. Cela permettait en tous les cas d'avoir une utilisation plus pertinente de ce bâtiment. Ce que j'ai du mal à croire aussi, c'est que l'on décide de se séparer de cette activité à Foch sans envisager la suite de ce bâtiment. C'est un bâtiment qui est important, c'est un bâtiment qui est extrêmement bien placé. Et quand cela a été évoqué en commission, on m'a répondu, non, on n'a pas décidé, non, je ne peux pas vous dire que là on ne vend pas. Mais ça ne veut pas dire qu'on ne vendra pas. Est-ce que nous assisterons dans quelques mois à une nouvelle braderie du patrimoine de Concarneau au profit d'un projet immobilier aussi intéressant que celui de la thalasso ? Je ne sais pas, mais en tout cas...

M Xavier Calvarin :

Bon exemple, c'est vous qui l'avez initié.

Mme Gaël Le Meur :

La thalasso ne devait pas être un projet immobilier, M Calvarin.

M André Fidelin :

S'il vous plaît !

Mme Gaël Le Meur :

En tout cas, ce que je veux dire et ça englobe aussi la jeunesse pour laquelle vous faites des coupes dans les moyens. Il y a moins de moyens humains. Il y a moins de moyens financiers. Il y a vraiment des efforts à faire sur ces cibles-là. Ce 1^{er} document qui est présenté ne va pas dans ce sens, et c'est totalement regrettable. En tout cas nous ne partagerons pas cette manière de concevoir la politique.

M André Fidelin :

Merci Mme Le Meur. Avant de passer la parole à Xavier Calvarin qui va intervenir sur le plan des travaux, j'ai une première appréciation par rapport à ce que vous avez dit. Je crois que vous n'avez pas de leçon à nous donner. Vous voulez que je vous dise pourquoi en 2007 la subvention au CCAS était de 171 000 € ? En 2013 elle à 382 000 €. Voilà, ça c'est la vérité des chiffres. Vous n'avez pas de leçon à nous donner sur le social. C'est la première chose. Ensuite, quand vous parlez des associations à vocation sociale, parce que vous croyez que quand on est Maire on néglige, on n'est pas reconnaissant, on ne respecte pas les associations à vocation sociale ? Ce n'est certainement pas cela. Hier après-midi j'étais à l'association « La Balise » et j'ai assisté au comité de suivi avec beaucoup d'attention et beaucoup d'intérêt. Peut-être que dans un premier temps, hier d'une façon globale on a dit - 5 % pour les associations. Mais je crois que vous avez pu aussi diminuer l'importance ensemble, que ce soit les élus de la majorité mais aussi de l'opposition. Vous avez pu corriger, dans la mesure où les volumes ne changeaient pas. Quand on parle budgétaire, on parle finances et on parle de chiffres. À partir de là, on est sur des volumes. Il y a forcément une répercussion sur les associations. Mais dans la mesure où elles ne sont pas lésées, c'est l'essentiel. Après, on vendra ou ne vendra pas Foch, je n'aime pas d'abord le « on ». C'est très indéfini. S'il y a une décision à prendre, c'est l'équipe municipale qui la prend. Ce n'est pas une personne. Ensuite, il faut également mesurer le bien fondé de cet équipement et bien réfléchir à ce que l'on doit faire, je parle de Foch. La volonté première est de réduire les frais de fonctionnement. Quand on a une multitude d'équipements qui coûtent de plus en plus cher en fluides, notre volonté, c'est de réduire et d'être cohérent et d'avoir une réflexion sur les possibilités de rapprochement. Je crois que c'est de la gestion saine et qu'on ne peut pas nous le reprocher. Je vais laisser la parole à Xavier ou à Éric.

M Éric Malléjacq :

Effectivement, le projet de déménagement du centre de loisirs à Foch a été évoqué la semaine dernière en commission éducation et évidemment, je m'attendais à quelques remarques de votre part, c'est tout à fait logique. Ceci dit, je ne rentrerai pas dans des considérations sur l'avenir du bâtiment, je parle bien du bâtiment Foch. Ce n'est pas l'objet du débat ce soir. En revanche en tout cas, je voudrais revenir sur certains propos, sur certaines choses que vous avez avancées, en particulier sur l'érosion de la fréquentation du centre de loisirs. Il y a certes une érosion de la fréquentation, mais quand on regarde le chiffre depuis une dizaine d'années, un petit peu plus, on s'aperçoit que cette érosion est parallèle à l'érosion des effectifs scolaires. Entre 2002 et 2013, nous avons perdu 23 % d'enfants dans les écoles primaires. La fréquentation de Foch a diminué de 17 %. Vous allez me dire que ce sont des chiffres, il n'empêche qu'on ne peut pas s'interdire de penser qu'il y ait un certain parallélisme entre les 2 chiffres. C'est un premier point. Vous pointiez également la difficulté que l'on aurait ultérieurement de déplacer les enfants et qu'il faudrait prévoir des budgets pour les transports. Il est évident que lorsque l'on fait une telle modification de fonctionnement, on prend en compte les contraintes de fonctionnement. Rassurez-vous, elles seront prises en compte. L'autre point que vous pointiez, c'était le fait de vider le centre-ville des services publics. J'ai une toute petite remarque, dans le secteur de Foch, nous avons implanté la Maison des associations qui est aussi un service public et qui plus est à destination des associations et à l'intérêt et je pense que sa fréquentation montre bien qu'elle est bien rentrée dans le paysage concarnois.

Autre point également, les classes de mer et la colonie. Effectivement, pour les colonies, il y en avait une qui était reçue à Foch jusqu'en 2010 - 2011. Elle n'a ensuite plus été reçue tout simplement parce qu'à cette époque-là il fallait que l'on fasse de la place pour pouvoir héberger l'Auberge de Jeunesse pendant les travaux du pôle nautique. Pour ce qui est des classes de mer, nous avons déjà eu un débat là-dessus il y a quelques années. Nous avons décidé de ne pas continuer à accueillir les classes de mer pour plusieurs raisons. La première raison c'est que nous avons de plus en plus de difficultés à trouver des clients. Nous nous sommes aperçus qu'il y avait relativement peu de collectivités qui continuaient à pratiquer des classes de mer. D'autre part, et c'était l'élément principal, quand on faisait l'élément financier, de l'accueil des classes de mer c'est-à-dire les recettes encaissées par la ville et toutes les dépenses que l'on pouvait mettre en place, à savoir les dépenses de personnel etc... on s'apercevait que le bilan était négatif. On trouvait qu'il était peu logique de faire supporter aux concarnois ce déficit sur cette activité d'autant plus qu'elle ne profitait pas à

des enfants de Concarneau mais à des enfants de l'extérieur. C'est peut-être un choix que vous pouvez contester, mais à mon avis il est quand même tout à fait valide. Je terminerai par la diminution des moyens humains et financiers que nous avons mis en place pour les écoles. Je ne citerai qu'à titre d'exemple, les TAP que vous évoquiez tout à l'heure à juste titre et qui sont quand même une manifestation et une preuve que nous continuons et que nous faisons en sorte d'apporter de la qualité dans les prestations que nous offrons à nos enfants. Vous l'avez dit tout à l'heure à juste titre. C'est une prestation qui a un coût. C'est un coût que nous assumons, et que nous avons tous assumé politiquement et dont nous pouvons être fiers de l'avoir décidé. Malgré tout, ce coût est de 200 € par enfant. Il ne faut pas l'oublier. Ça reste à la charge de la collectivité. Malgré les aides de l'État et les aides de la CAF, etc... il n'empêche que ça reste un coût important. Pour ce qui est du fond d'amorçage, il est vrai qu'il a été prolongé pour l'année 2015-2016. Après 2016, je n'ai pas trop entendu parler que sa pérennisation était assurée. Je ne sais pas.

Que dire encore ? Vous disiez tout à l'heure, sur le fait que de transférer le centre de loisirs à Kerandon, était peu logique. Je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous. Le fait d'implanter un service public ouvert à toute la population de Concarneau, sur le quartier de Kerandon, ne peut que valoriser ce quartier. Quartier, qui je le rappelle, est inscrit comme quartier prioritaire depuis le mois de juin. Tout ce que l'on peut faire en terme d'implantation de services publics sur ce quartier, ne peut être que favorable. Voilà.

M André Fidelin :

Merci Éric. Je vais laisser la parole à Xavier.

M Xavier Calvarin :

Je vais quand même répondre à Mme Le Meur parce que nous avons l'habitude de ses grandes envolées. Tout d'abord, son introduction était quand même assez extraordinaire. De vous entendre parler de la réduction du déficit et d'une obligation pour tout le monde, pendant 6 ans, vous n'avez pas hésité à laisser passer un endettement de 21 millions à 38,6 millions sans jamais intervenir dans les conseils. Ça vous fait rire à chaque fois qu'on vous le rappelle, mais c'est une réalité, le déficit de l'État est à réduire mais le déficit des communes aussi. C'est le premier point. C'est un oubli fâcheux, quand on nous reproche nos baisses d'endettement, qui sont de l'ordre de 4 millions - 4,5 millions je pense qu'il faut se rappeler quand même le surplus d'endettement que vous aviez validé avec vos collègues à l'époque, et qui faisait plus de 17 millions d'endettement en plus pendant un mandat. Je pense qu'il faut quand même se le rappeler. Cela ramène les choses dans leurs propres proportions. Ensuite, toujours aussi douée avec les calculs, vous arrivez à 1,9 % seulement...

Mme Gaël Le Meur :

Je ne vous ai pas insulté, moi M Calvarin. D'accord ? Donc vous restez poli, s'il vous plaît, merci.

M Xavier Calvarin :

Je vais quand même corriger votre calcul de 1,9 % de baisses de ressources dues à la baisse des revenus. C'est un calcul très rapide. N'importe qui peut le faire.

1,4 million sur 27 millions, ça fait un peu plus de 5 % de baisses. Si on regarde cela par rapport à la fiscalité, il faut savoir que nous avons à peu près la moitié qui vient en fiscalité. Ça représenterait, pour retrouver la même latitude financière, une baisse de l'ordre de 10 % et non pas 1,9 % comme vous l'avez annoncé tout à l'heure.

Vous avez aussi évoqué les TAP, c'est un oubli fâcheux, vous n'aviez pas soutenu à l'époque la mise en place des TAP sur la ville de Concarneau. Je rappelle que vous vous étiez abstenus. La preuve que cette formule d'enseignement, cet aménagement qui a été créé fait l'unanimité auprès de vos collègues, c'est que l'on s'aperçoit que le Ministre qui l'a mis en place n'a même pas été maintenu dans ses fonctions.

Ensuite, le fond de concours de la TVA qui va être augmenté de 6 % en 2015, oui, pour les communes qui pourront investir lourdement. Vous savez comme moi que les FCTVA sont reversés 2 années à peu près après l'engagement des fonds et étaient minorés de toute façon. On revient un petit peu en arrière sur la minoration mais ça n'équilibre toujours pas ce que les communes versent en terme de TVA.

Que dire de plus ? Oui, vous avez tout à l'heure, et je suis content, noté le 1^{er} prix du

développement durable qui a été donné non pas au CCAS comme vous l'avez précisé, mais à la ville de Concarneau.

Je reprends ce qui a été indiqué, je me suis déplacé sur Kerhuon. Ce prix récompense le travail, du CCAS, des associations et des gens qui au sein de la municipalité ont porté ce projet. Il faut savoir que c'est un projet à hauteur de 440 000 € qui a été possible par le fait que l'on ai réhabilité un local qui était laissé à l'abandon et qui a permis de reloger ce service et de le créer avec le CCAS.

Nous sommes aussi très fiers de ce prix que nous avons obtenu, ville de Concarneau, CCAS de Concarneau et tous les habitants bénévoles qui aident au fonctionnement de cette épicerie sociale. C'était un point assez important à préciser. Sinon, vous avez parlé des classes de mer, oui, c'est vrai, il y avait quelques classes de mer. Vous savez comme moi, si vous vous êtes renseignés à Nautisme en Finistère notamment, que les classes de mer on beaucoup de mal à survivre dans toutes les collectivités qui les font fonctionner. Tout simplement, parce que de nombreuses villes qui déléguaient les classes de mer sur le littoral ont arrêté de le faire pour un problème de coût, tout simplement. Elles ont en parallèle mis en place des formations, ce que nous avons fait nous aussi. Je rappelle que si nous avons quelques classes de mer en moins, il ne faut pas oublier qu'il n'y avait que 3 ou 4 classes de mer ces derniers temps.

Nous sommes passés de 300 stagiaires à Concarneau à 1 300 en 5-6 ans. Je crois que le développement de la voile sur Concarneau ne passe pas forcément par les classes de mer. Les classes de mer sont un outil qui a marché pendant quelques années et qui du fait des normes imposées et des investissements beaucoup trop lourds pour les collectivités, ont fait que beaucoup de collectivités se sont détournées des classes de mer, nous comme les autres, ni plus ni moins.

Sinon, on parlait de dettes, tout à l'heure votre collègue, M Le Bras disait qu'il fallait éviter d'endetter la ville. Tout à fait, c'est clair. Mais l'endettement passe par un douloureux équilibre entre les investissements qui permettent de garder les équipements en état tels que la voirie et le bâtiment, et le remboursement de l'emprunt. Il faut savoir que lorsque vous n'investissez pas dans la voirie, lorsque vous n'investissez pas dans les services de l'eau et dans les bâtiments, c'est une dette que vous laissez aux générations futures. Il y a des dettes financières, mais il y a aussi des dettes patrimoniales. Celles-là peuvent s'avérer plus lourdes à l'arrivée. Tous ces points font que nous avons effectivement parfois du mal à établir nos budgets. Ce n'est jamais facile de savoir où on met la barre entre le remboursement et l'investissement, mais il faut savoir que dans ce que nous allons céder derrière nous, il n'y a pas qu'une dette, il y a aussi les équipements qui vont être rétrocédés aux gens qui arriveront derrière.

M André Fidelin :

Merci Xavier. Je ne pense pas que ce soit nécessaire d'ouvrir une partie de ping-pong. S'il y a d'autres élus qui veulent intervenir, il peuvent intervenir. S'il n'y en a pas d'autres, nous allons nous arrêter là, dans la mesure où nous aurons le BP dans un mois et que là vous pourrez présenter vos remarques à ce titre. Ce sont les orientations identiques mais cette fois-ci chiffrées.

Mme Gaël Le Meur :

C'est un débat, quand même. Vous donnez la parole ou vous ne la donnez pas ?

M André Fidelin :

Le débat a eu lieu. Vous vous êtes exprimée largement Mme Le Meur, comme d'autres.

Mme Gaël Le Meur :

Vous donnez la parole ou vous ne donnez pas la parole.

M André Fidelin :

Attendez, rapidement.

M Claude Drouglazet :

Très rapidement, je ne vais pas chanter l'Internationale à M Calvarin. Du passé, faisons table rase. Je sais que la critique est aisée et l'art est difficile, n'est-ce pas ? Mais j'espère que la critique sera aussi utile.

Simplement, ce que j'ai retenu, M le Maire, c'est que à mon avis, vous avez un souci au niveau

de l'endettement. Visiblement, cela devient un peu obsessionnel. Ce que je vous propose, c'est qu'en commission des finances, on travaille sur la structure de la dette. L'endettement en soi, n'est pas forcément une tare, mais cela dépend de ce que l'on fait de l'endettement. Je vous ai critiqué sur la façon de voir notamment sur le CDD, je pense qu'il faut que nous travaillions dessus.

Si vous pensez régler le problème de l'endettement en faisant des économies sur le fonctionnement, déjà je pense que vous faites une erreur d'analyse. C'est une question de fond pour moi, je pense que l'on peut travailler ensemble là-dessus, l'opposition et la majorité. C'est ce que je vous propose dans les semaines à venir avec la commission des finances.

M André Fidelin :

Je retiens. Je crois que nous allons nous arrêter là.

Mme Gaël Le Meur :

Je vais être aussi courte que M Drouglazet.

M André Fidelin :

Rapidement alors.

Mme Gaël Le Meur :

Très rapidement.

Concernant le budget du CCAS. Comparez ce qui est comparable. En 2007, beaucoup de choses étaient apportées par la ville. Là, après 2007, vous avez séparé les budgets et les actions, et donc il est normal que la subvention que vous attribuez, soit plus importante que ce qui était fait par le passé. On vous reproche simplement M le Maire, une approche comptable. Hier, nous avons entendu Mme Talbot nous dire que pour telle ou telle association, vous aviez demandé à ce qu'il y ait une réduction réelle de 5 % pour des associations très précises que l'on ne connaît pas.

M Calvarin, vous avez une réaction épidermique à chaque fois que je parle. Même quand je fais des félicitations, à la ville de Concarneau et au CCAS, ça ne passe pas. Ce qui est dommage, c'est que les félicitations, que nous faisons ce soir pour cette action, au personnel CCAS, parce que c'est le personnel CCAS, je pense qu'il y a eu du personnel ville qui a dû travailler aussi, et surtout, je parlais de ce trophée parce que c'est un partenariat avec des associations qu'il faut soutenir, et ça rejoignait les histoires de subventions. L'abstention sur les TAP ne concernait que 3 points, le flou sur les activités lors du premier projet, il y avait des grandes lignes, communication, sport mais sans que ça aille plus loin. Le flou sur la formation des animateurs et les questions concernant le rôle des parents. Il me semble qu'après nous avons dit un certain nombre de choses positives sur les TAP. Et si on devait en parler ce soir, le premier bilan que vous faites et qui est positif, nous le partageons pour le moment. Voilà.

M André Fidelin :

Vous dites que nous sommes toujours désagréable avec vous, mais vous allez avoir le dernier mot. C'est formidable. C'est un honneur.

Mme Gaël Le Meur :

Il faut le souligner, effectivement pour une fois,

M André Fidelin :

Il n'y a pas de vote dans ce débat d'orientation budgétaire. Merci.

Brouhaha dans le public.....

M André Fidelin :

Non, non, c'est interdit Monsieur, le public ne doit pas intervenir. M Donnard, s'il vous plaît.

Merci en tous les cas pour vos argumentaires. C'est la démocratie, chacun a le droit de s'exprimer. À ce titre, nous aurons prochainement la présentation du BP chiffrée.

Le débat d'orientation budgétaire n'entraîne pas de vote, il s'agit d'un dont acte.

Je vais laisser la parole à Maguy Baqué pour les agents recenseurs.

Conseil municipal du 20 novembre 2014

6	État-civil : Recrutement et rémunération des agents recenseurs
---	--

Mme Maguy Baqué :
(lecture du rapport)

M André Fidelin :
Merci Maguy. Vous avez des remarques ?
Nous pouvons passer au vote ?
Ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 33 voix pour.

Conseil municipal du 20 novembre 2014

7	Archives - patrimoine : Dénomination de voies - rue de l'île de Groix - ru enez Groe / rue de Belle-île-en-Mer - ru enez ar Gerveur
---	---

Mme Laëtitia Boidin :
(lecture du rapport)

M André Fidelin :
Merci.
Vous avez des remarques ?
Ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 33 voix pour.

8	Direction générale des services : Participation financière à la modernisation et à la mise aux normes de l'aire technique de réparation navale du port de Concarneau
---	--

M Bruno Quillivic :
(lecture du rapport)

M André Fidelin :
Merci Bruno. Qui veut intervenir ? Oui, M Bonneau.

M Pierre-François Bonneau :
M le Maire, lors du vote des 3 millions d'euros de subvention de la mairie, nous nous sommes abstenus car nous avons des interrogations sur le devenir de ces 3 millions. Aujourd'hui, nous avons un million d'euros qui sont clairement identifiés en faveur de la modernisation de l'outil de production portuaire. Votre majorité municipale a déclaré dans le bulletin Sillage, que l'ensemble de ces 3 millions iraient en faveur de la modernisation de l'outil de production du port. Est-ce que vous pouvez nous le confirmer ?

M Bruno Quillivic :
Oui, le but c'est que ces 3 millions participent au financement des projets inscrits dans le cadre du schéma de développement et d'aménagement du port. Nous étudierons en fonction des demandes de la CCI sur la suite des équipements.

M André Fidelin :
Est-ce que ça répond à votre question ?

M Pierre-François Bonneau :
Pas vraiment.

M André Fidelin :
Pas tout à fait, je m'en doutais. Mme Ziegler veut aussi intervenir ? Non ? Je peux vous donner un complément d'informations. Vous parliez de 3 millions d'euros. Ce n'est pas rien déjà, à l'égard des entreprises, en soutien et en accompagnement des entreprises, pour l'emploi à Concarneau. Je crois que c'est une motivation importante en ce qui concerne cette majorité municipale d'accompagner les entreprises, d'accompagner les acteurs économiques de notre cité. Malheureusement, le port et la situation économique globale sont dans une situation sensible. Il faut que l'ensemble des partenaires participent au schéma d'aménagement et de développement du port de Concarneau qui a été validé dans le cadre du comité de pilotage par les 4 intervenants et partenaires que sont le conseil général, la CCI, la communauté d'agglomération et la ville de Concarneau. Contribution partenariale, la région intervient également sur ce projet et bien d'autres puisque les financeurs ont été cités. C'est un investissement important, c'est un investissement indispensable, pour les entreprises et pour l'emploi, pour l'environnement, et dans ce schéma d'aménagement et de développement, il y avait les dépenses liées directement aux normes environnementales sur l'élévateur, le slipway, nous l'avons vu, pour 14 millions d'euros, la cale sèche pour 6 millions, soit 20 millions d'euros. Et dans l'étude qui a été validée, il y a bien d'autres engagements qui ont été pris, tels que les pontons pour aménager l'arrière port en plaisance, il y a aussi l'aménagement de la criée, il y a aussi d'autres aménagements. Il y a en ce qui concerne la ville sur le quai des Seychelles, le complexe petite pêche plaisance, il faut tenir compte de tous ces éléments-là. Aujourd'hui, il y a un état des lieux qui a été arrêté. Il y a eu également des estimations qui ont été faites. Maintenant, en ce qui concerne la programmation, l'investissement global est de l'ordre de 40 millions d'euros. Et aujourd'hui, compte tenu des contraintes budgétaires, nous pouvons penser que ces investissements auront lieu dans le temps. Mais quel temps, je ne peux pas vous le dire. De toute façon, c'est un engagement partenarial avec le Conseil général, la CCI, et nous faisons partie du tour de table pour nous engager dans le réaménagement du port de Concarneau. Voilà ce que nous pouvons dire. Notre engagement est de 300 000 euros, mais il a été fait en concertation avec la CCI par rapport au phasage de leur programmation qui était sur 2015 de 195 000 euros. Nous attribuons 300 000 euros, de manière à équilibrer notre engagement de 1 million d'euros,

mais sachez que c'est un engagement important pour Concarneau. Il faut être conscient également que c'est la ville, mais ce sont aussi tous les concarnois, les contribuables, les concitoyens qui participent au réaménagement et au développement de leur port. C'est important, 2 réserves techniques et 1 réserve d'ordre un peu plus général.

M Claude Drouglazet :

J'ai écouté attentivement ce que vous venez de dire sur l'aide aux entreprises. Sur ce dossier, nous avons quand même un certain nombre de réserves. Sur le plan technique, je crois qu'il est bon de rappeler quand même que la compétence économique n'appartient pas à la ville mais à CCA. Ainsi, les concarnois, qui sont les premiers contributeurs de CCA vont participer 2 fois à cette opération. Le 2^e point, c'est l'absence de financement de la communauté européenne dans le plan de financement. Je l'ai déjà signalé en commission et je n'ai pas été satisfait de la réponse. J'ai même pris l'initiative de faire vérifier qu'effectivement la communauté européenne ne pouvait pas intervenir sur ce dossier-là. Mais je n'ai pas encore la réponse. Sur un plan plus général et dans un contexte de forte pression budgétaire comme vous venez de le rappeler. L'effort demandé à la ville par la CCI est très important pour des travaux qui auraient dû être réalisés il y a déjà plus de 20 ans. D'autre part, nous devrions exiger des entreprises des garanties en matière de création d'emplois locaux. Aujourd'hui, le conseil va voter cette subvention sans réelle contrepartie ou assurance en matière d'emplois. C'est ce qui motive au demeurant notre proposition de création d'une SEM autour du port pour que les élus aient les manettes en la matière. C'est pour cette raison que nous nous abstiendrons sur ce dossier.

M André Fidelin :

Je crois qu'en contrepartie, si nous n'étions pas intervenus financièrement, je pense que beaucoup de gens nous l'auraient reproché. Dans la mesure où nous sommes dans une situation d'interface ville-port, que si la ville avait un droit de regard et pouvait faire partie du tour de table, il fallait que l'on participe. La preuve, c'est qu'on nous a associé. Le propriétaire, c'est le Conseil général. Le concessionnaire, c'est la CCI. On nous a associé au partenariat pour les prises de décision. Il me semblait aussi normal que nous participions, y compris financièrement.

M Bruno Quillivic :

Je rajouterai qu'en période de crise je crois que c'est important de renforcer l'activité économique, parce que c'est celle-là dont va dépendre la situation de la ville, à l'avenir. Je repense à la précédente municipalité quand elle a fait le choix de créer une cale sèche, on partait aussi dans l'inconnu. Quand on voit aussi la situation dans laquelle on est avec une cale sèche qui fonctionne très bien et qui a permis d'accueillir des bateaux que nous n'avions pas jusqu'à présent. Je pense que c'est dans des situations comme celles-là où il est important d'agir, de conforter les activités et aussi apporter de nouvelles activités en se diversifiant. Je pense que c'est important plutôt que de se retrouver après le bec dans l'eau, je pense qu'il vaut mieux agir maintenant.

M Claude Drouglazet :

Juste une observation quand même. Vous avez noté que je n'ai pas voté contre. Je me suis abstenu. Cela veut dire qu'effectivement, je pense que nous ne pouvons pas signer des chèques en blanc à la CCI. Il faut avoir des garanties et des contre-parties, notamment en terme d'emplois. C'est de cela dont il s'agit. J'aurai exactement le même discours pour ce qui concerne la cale sèche. Pas contre, par principe sur les interventions publiques mais je veux que ces interventions publiques servent à l'emploi et à l'emploi productif sur le port.

M André Fidelin :

M Bonneau.

M Pierre-François Bonneau :

Juste pour dire que pour cette décision-là nous voterons pour mais en revanche, sur les 2 millions qui restent, nous attendrons de juger sur pièce les propositions qui seront faites.

M André Fidelin :

Très bien, nous pouvons passer au vote ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 31 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Mme JAN, M DROUGLAZET).

Conseil municipal du 20 novembre 2014

9	Ressources humaines : Convention de mise à disposition du responsable du service des eaux et assainissement de la ville de Concarneau au Syndicat Intercommunal des Eaux de Pont Aven (SIE)
---	---

M Xavier Calvarin :
(lecture du rapport)

M André Fidelin :
Merci Xavier. C'est ce que nous appelons de la mutualisation intelligente. Il n'y a pas de remarques ?

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 31 voix POUR, (Mmes Sonia MARREC et Gaël LE MEUR s'étant absentes au moment du vote).

M Alain Nicolas :
(lecture du rapport)

M Nicolas indique en cours de lecture du rapport :
« Pour le garage, des pénalités de restitution anticipée de 5 véhicules à Peugeot pour un montant de 15 000 €, qui seront financées par des moindres loyers par la suite. Ce sera financé par la suite parce que les loyers vont baisser au lieu d'avoir 38 véhicules, il n'y en aura plus que 33. Ceci permettra d'avoir aux alentours de 5 000 € de loyers en moins par an. Cela nous permettra d'avoir plus de kilomètres. Cela avait été négocié sur une base d'un million de kilomètres, ce qui nous permet d'avoir 318 000 kilomètres supplémentaires ».

M André Fidelin :
Est-ce que vous avez des remarques ?

M Claude Drouglazet :
J'ai une remarque parce que l'adjoint aux finances est un malin. Il a oublié de citer la dernière ligne concernant la subvention exceptionnelle.

M Alain Nicolas :
Ah oui, l'USC, je n'avais pas vu.

M Claude Drouglazet :
Ce qui m'autorisera à m'abstenir sur cette décision modificative, je le voyais venir. Ça ne m'a pas échappé.

M Alain Nicolas :
Ce n'est pas fait exprès loin de là.

M André Fidelin :
Il n'y a pas d'autres interventions ? Oui, Mme Le Meur.

Mme Gaël Le Meur :
Si, il y a un point quand même. Celui du parc des véhicules. Vous n'étiez pas là, mais ça a fait débat ici. Un petit rappel pour ceux qui ont oublié. En octobre 2013, vous décidez de privatiser le parc des véhicules municipaux. Nous avons voté contre, parce que c'était une décision contestable dans le sens où elle était basée sur une note qui disait que les services n'étaient pas compétents, j'ai la note avec moi, alors que cela faisait des années que c'était traité en régie. Elle disait que c'était pour faire des réductions de coûts, alors que nous avions dit que c'était des dépenses supplémentaires inutiles et que ce qui était présenté était totalement minimisé. Le fait est qu'il était prévu 100 000 € par an pour 37 véhicules, avec un kilométrage limité. J'entends que vous renégociez, parce que ça a été quand même explosif depuis 6 mois. Vous êtes d'accord avec moi, M Nicolas. Sans oublier, face à cela, la braderie de 37 véhicules municipaux dont le plus jeune avait 3 ans, ils avaient tous entre 3 et 10 ans. J'ai tous les détails ici. Il y avait 32 véhicules, ils ont été bradés alors qu'ils avaient été achetés entre 2003 et 2011. La moyenne globale de kilométrage tournait autour de 74 km. 74 000 km excusez-moi. Un partout, la balle au centre sur les erreurs de chiffres. Donc 74 000 km de moyenne de kilométrage, ce qui est loin de justifier un renouvellement entier du parc, sachant que ces 37 véhicules ont été bradés pour la modique somme de 88 000 €. Mme Lemonnier, vous pouvez faire non de la tête, tous les chiffres sont là. Il s'avère qu'en plus à l'époque, et nous l'avons dénoncé, ce dossier n'avait pas fait l'objet d'une présentation en conseil municipal, ni sur les dernières pages de décision du Maire. Pour qui, pour quoi, ça a rajouté du flou et notre refus de voter cette privatisation de service public. Aujourd'hui, quelques mois après la mise en place de ce parc, on doit s'acquitter d'une pénalité, 15 000 €, on rend 5 véhicules, on peut se demander pourquoi, parce qu'il n'y a pas moins d'agents à la ville de Concarneau. Il n'y a pas moins de compétences qui ferait qu'on aurait moins besoin de véhicules, vous allez alors nous dire pourquoi est-ce que vous supprimez 5 véhicules. Nous

avons évoqué une gabegie financière. Quel est le coût global, pour l'année 2014 en plus de ces 100 000 € par an dont la ville doit s'acquitter ? Quand je dis le coût global, c'est compris le kilométrage supplémentaire non prévu. Il y a d'ailleurs des notes en ce sens qui sont parties pour dire qu'il fallait limiter un peu le kilométrage. Qu'est-ce qui est prévu également en 2015 avec l'ensemble des contraintes imposées par la société privée qui a eu ce marché ? Nous confirmons ce que nous avons dit en octobre dernier. Nous sommes opposés à cette privatisation. Il faudrait revenir à quelque chose de beaucoup plus raisonnable et maîtrisable financièrement. Et c'est encore effectivement, mais cela vous ne partagerez pas mon avis, un exemple de mauvaise gestion de votre majorité.

M André Fidelin :

Merci Mme Le Meur. Qui est-ce qui veut intervenir ? Alain, est-ce que tu as certains éléments ?

M Alain Nicolas :

Ce que je peux dire, c'est que cela fait 6 mois que je suis ici. Nous avons 37 véhicules, nous en restituons 5 effectivement, cela va nous coûter 15 000 € de plus cette année, c'est vrai. Nous avons des pénalités.

Ceci dit, comme je viens de le dire Mme Le Meur, nous aurons moins de dépenses dans les 3 années qui viennent de l'ordre de 5 000 € par an. Nous aurons donc un gain de 5 000 € par an, cela va grosso-modo s'équilibrer. Au regard des 15 000 €, nous aurons de l'ordre de 16 000 € de dépenses en moins jusqu'à la fin du contrat. C'est le 1^{er} point.

C'est vrai que nous aurons 15 000 € de plus en 2014.

Mme Gaël Le Meur :

5 véhicules en moins, pourquoi ?

M Alain Nicolas :

Je pense qu'avec les services nous avons réussi à rationaliser les besoins, cela permet d'avoir 5 véhicules de moins.

Nous avons contracté pour un million de kilomètres pour la période. Nos besoins sont supérieurs et la renégociation nous permet d'avoir 300 000 kilomètres supplémentaires sur la période qui reste à courir pour le même coût. Il n'y a pas de coût supplémentaire.

Mme Gaël Le Meur :

Aujourd'hui, nous sommes à combien de points ?

M Alain Nicolas :

A ce jour nous avons un million de kilomètres sur le contrat. Et nous passerons à 318 000 kilomètres.

M André Fidelin :

Attendez, chacun son tour si vous le voulez bien. Mme Lemonnier, un petit mot.

Mme Michelle Lemonnier :

Vous oubliez Mme Le Meur, que pour chaque véhicule, nous avons obtenu une prime de 200 € par véhicule pour le CO2, puisque ce sont des véhicules récents. Vous ajoutez donc cela à la recette de 88 000 € ; plus 7 400 €, ce qui n'est pas négligeable, ce qui faisait 95 400 € de recettes.

M André Fidelin :

Ensuite, je vais passer la parole à Xavier pour un complément d'informations.

M Xavier Calvarin :

Je vais sûrement me répéter, donc je vais faire court. Pour le manque de transparence, je suis surpris parce qu'à la commission des marchés où cela s'est passé, vous avez une personne de votre groupe qui peut siéger et qui y vient peu souvent. Là il n'était pas venu non plus alors qu'il avait l'ordre du jour avant. Pour la commission des marchés où nous avons validé l'acquisition de ces véhicules cela ne s'est pas fait en catimini dans un bureau en cachette, ça s'est fait à une commission des marchés tout à fait légale et où votre représentant aurait tout à fait pu être là. Le fait de préciser que vous n'aviez pas été tenus au courant était un peu

léger quand même.

Deuxièmement, nous avons pu diminuer le nombre des véhicules avec des moyens relativement simples. Nous avons mutualisé certains véhicules, il y avait des chauffeurs qui avaient des véhicules attitrés et qui restaient sur le parking une bonne partie de la journée. Ces véhicules sont utilisés par d'autres chauffeurs qui en ont besoin que pendant des moments très concis dans la journée. Il y a eu cela dans un premier temps. Nous avons aussi fait le choix de prendre des vélos à assistance électrique. Il faut savoir qu'il y a certains agents qui ne circulent plus qu'en vélo à assistance électrique. C'est un début. On continue vers cette solution-là. Les agents qui en bénéficient au moins pour deux d'entre eux, en sont très contents. On va essayer de continuer à convaincre les agents qui n'ont pas forcément de matériel à transporter et qui ont peut-être aussi sur des petits parcours moyen de remplacer la voiture de service par un véhicule autre.

Ensuite, vous parliez de la difficulté d'entretenir les véhicules. Cette difficulté est une difficulté réelle. Je ne sais pas si vous vous avez un véhicule récent, mais j'ai un vieux véhicule, et j'ai la chance de pouvoir l'entretenir moi-même, mais par contre, les nouveaux véhicules malheureusement nécessitent des équipements beaucoup plus perfectionnés pour pouvoir les réparer et les entretenir. Équipements que nous n'avons pas au sein du service de réparation des véhicules. Nous aurions été dans l'obligation d'embaucher un agent. Nous avons un poste d'agent que nous avons pu économiser cela rejoint un peu ce qu'on nous a demandé en début de conseil, à savoir ce que nous faisons pour diminuer le poste des agents. Ça peut passer par là. Enfin, je rappelle quand même que le budget global, c'est peut-être cela qui intéresse les habitants de Concarneau, le budget global annuel du parc de véhicules et entretien, parce que si on regarde qu'au niveau du parc de véhicules, évidemment la solution actuelle coûte plus cher. Si on y rajoute le coût inhérent à l'entretien on arrive à un équilibre avec des véhicules qui sont en bon état et où nous n'avons de problème de fonctionnement des véhicules. Nous n'avons pas d'agents bloqués parce qu'un matin un véhicule ne marche pas, qu'il faut le mettre au garage et qu'il faut un véhicule de remplacement. Tous ces arguments plaident peut-être pas de façon si claire que vous l'auriez souhaité, mais plaident pour un parc de véhicules qui soit tout simplement sous forme de leasing avec un entretien à l'extérieur, et des véhicules en état pour nos services.

M André Fidelin :

Merci Xavier. Oui, Mme Ziegler.

Mme Nicole Ziegler :

Ce n'est pas la peine de noyer le poisson. Vous avez mal négocié et vous renégociez. C'est bien renégocié, voilà, c'est tout.

M André Fidelin :

Très bien, merci Mme Ziegler. Oui, Mme Jan.

Mme Marianne Jan :

J'aurai voulu avoir une petite explication dans l'exposé. Il y a une diminution de crédits. Pour le CCAS, il y a une subvention d'équilibre de - 20 750 €. J'aimerais savoir pourquoi, ce que c'est et à quoi ça correspond.

M Alain Nicolas :

Tout à l'heure, nous parlions des 5 %. Un certain nombre d'associations verrons la participation de la ville baisser de 5 %. Il ne faut pas dire que la participation de la ville en direction du CCAS baisse de 5 %, loin de là, parce que nous payons par ailleurs du personnel du CCAS, et là les salaires restent. Nous sommes loin des 5 % que nous pouvons évoquer.

Mme Marianne Jan :

Oui, mais cela correspond à quoi ?

M Alain Nicolas :

Les 20 000 €, ce sont les 5 % de la subvention d'équilibre du CCAS. On versait précédemment 415 000 €....

Mme Marianne Jan :
C'est 20 000 € de moins pour le CCAS pour 2014.

M Alain Nicolas :
Oui, 2014. Tout à fait.

Mme Nicole Ziegler :
Donc la baisse des subventions est rétroactive, maintenant.

Brouhaha....

Mme Marianne Jan :
Et bien oui, justement.

Mme Gaël Le Meur :
De 415, nous sommes passés à 394.

M Alain Nicolas :
C'est une participation effectivement. Ce n'est pas tout à fait les 5 %, je suis d'accord avec toi Antony. C'est la quote-part à compter de juillet dernier où nous avons décidé de dépenser un peu moins d'argent et d'être plus vigilant sur les dépenses. Chaque service a contribué à cette diminution des dépenses, dont le CCAS à concurrence de 20 000 €.

Mme Marianne Jan :
On a déjà diminué les possibilités du CCAS.

M André Fidelin :
Mme Le Meur.

Mme Gaël Le Meur :
Vous n'avez de leçons à recevoir de personne et vous vantez le fait de maintenir la subvention au CCAS pour l'année 2015, mais en fait, ce que vous annoncez à 394 000 €, c'est en tenant compte de cette baisse des 20 000 €. Cela veut dire qu'entre 2014 et 2015, la participation de la ville pour le CCAS, baisse de 20 000 €. Donc, il y a une baisse aux associations qui œuvrent dans le domaine du social et il y a aussi une baisse de la participation de la ville au CCAS. Je pense que ce qui avait été évoqué là, c'est le pataquès qu'il y a eu il n'y a pas très longtemps sur l'histoire du service de portage à domicile qui a dû être validé. Dans tous les cas, on passe de 414 à 394 et donc, dans le débat d'orientation budgétaire, contrairement à ce qui a été annoncé, il y a aussi une baisse de la participation de la ville envers le CCAS.

M André Fidelin :
Il semblerait qu'en 2013 la participation était de 382 000 € et de 394 000 € en 2014, donc elle est supérieure. Quand nous présenterons le BP, nous aurons certainement les chiffres beaucoup plus précis. Ça demande peut-être une précision. Ce que je vous propose, pour votre information, c'est de voir avec le service quelle est la réalité des chiffres, de manière à avoir les précisions. Je n'ai pas les éléments pour vous répondre. Si je les avais, je vous les donnerai.

Nous allons voter si vous le voulez bien, la DBM.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?
Très bien.

Le rapport est adopté par 26 voix POUR et 7 CONTRE (Mmes LE MEUR G., ZIEGLER, LE MEUR M. MM BONNEAU, LE BRAS) (Mme JAN, M DROUGLAZET).

Conseil municipal du 20 novembre 2014

11	Moyens généraux - finances : Décision modificative n°3 - budget annexe de l'assainissement
----	--

M Alain Nicolas :
(lecture du rapport)

M André Fidelin :
Est-ce qu'il y a des remarques ?
Ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 31 voix POUR, 1 CONTRE (Mme LE MEUR G) et 1 ABSTENTION (M LE BRAS).

Conseil municipal du 20 novembre 2014

12	Moyens généraux - finances : Décision modificative n°2 - budget annexe du port de plaisance
----	---

M Alain Nicolas :
(lecture du rapport)

M André Fidelin :
Est-ce qu'il y a des remarques ?
Ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 26 voix POUR, 7 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR G, ZIEGLER, LE MEUR M, MM BONNEAU, LE BRAS) (Mme JAN, M DROUGLAZET).

Conseil municipal du 20 novembre 2014

13	Moyens généraux - finances : Admissions en non valeur - budget principal
----	--

M Alain Nicolas :
(lecture du rapport)

M André Fidelin :
Est-ce qu'il y a des remarques ?

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

Conseil municipal du 20 novembre 2014

14	Moyens généraux - finances : Admissions en non valeur - budget annexe de l'eau
----	--

M Alain Nicolas :
(lecture du rapport)

M André Fidelin :
Est-ce qu'il y a des remarques ?

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

Conseil municipal du 20 novembre 2014

15	Moyens généraux - finances : Admissions en non valeur - budget annexe de l'assainissement
----	---

M Alain Nicolas :
(lecture du rapport)

M André Fidelin :
Est-ce qu'il y a des remarques ?

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

M Alain Nicolas :
(lecture du rapport)

M André Fidelin :
Vous avez des remarques ? Oui ?

M Claude Drouglazet :
Juste une question. On est obligé de donner le nom des personnes ?

M Alain Nicolas :
Oui, à priori.

M André Fidelin :
S'il n'y a pas de remarques, on peut voter.

Mme Nicole Ziegler :
Là on parle du budget annexe de l'eau et ensuite on va y venir, à l'assainissement. Tous n'ont pas fait de demande pour une remise gracieuse au niveau de l'assainissement ?

M Xavier Calvarin :
Ils sont sur de l'assainissement individuel.

M Alain Nicolas :
C'est le SPANC.

M André Fidelin :
On peut voter ?
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

Brouhaha.....

Mme Marie Le Meur :
C'est énorme, 3 000 €.

M Xavier Calvarin :
Le texte est clair maintenant. Tout ce qui dépasse 2 fois la consommation normale, si c'est fait dans les délais, doit être exonéré. Nous avons eu avec la CCI, une somme de plusieurs dizaines de milliers d'euros, et c'est à la charge de la commune.

M Alain Nicolas :
c'est un décret du 24 septembre 2012 qui a mis en place le système. Lorsqu'il y a une fuite d'eau entre le compteur et l'habitation, le contribuable ne paie que 2 fois sa consommation habituelle. La différence est prise en charge par la collectivité. C'est un décret.

Conseil municipal du 20 novembre 2014

17	Moyens généraux - finances : Demande de remise gracieuse - budget annexe de l'assainissement
----	--

M Alain Nicolas :
(lecture du rapport)

M André Fidelin :
Ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

Conseil municipal du 20 novembre 2014

18	Éducation - jeunesse / Restaurants municipaux : Suppression du budget annexe restaurants municipaux et création d'un budget annexe cuisine centrale
----	---

M Éric Malléjacq :

(lecture du rapport)

M André Fidelin :

Vous avez des remarques sur ce sujet-là ? Le bien fondé de cette modification a déjà été expliqué tout à l'heure.

M Claude Drouglazet :

Le bien fondé peut-être mais tout cela est un peu obscure quand même. C'est vrai que la question s'est posée à un moment donné, s'agissant d'un outil de production qui ne fonctionne pas à pleine capacité, c'est d'ailleurs pour cela que l'on réfléchit à CCA pour que Rosporden puisse venir. On s'est demandé si ce n'était pas le premier pas pour une éventuelle privatisation du service de la cantine scolaire. C'est une question.

M André Fidelin :

Il n'en n'est pas question.

M Claude Drouglazet :

C'est imposé par le Trésor public ?

M André Fidelin :

Éric.

M Éric Malléjacq :

Comme il est inscrit très clairement dans la délibération, nous avons un problème de facturation. Actuellement, le service éducation s'est doté d'un nouveau logiciel de facturation, dans le but d'unifier les factures que l'on envoie aux parents et qui comprendront maintenant les factures de cantines, d'ALSH, etc... Du point de vue comptable, il n'était plus possible d'avoir sur une même facture, à la fois des recettes qui vont au budget général comme les recettes de l'ASLH et des recettes qui sont affectées à un budget annexe. Cela a nécessité d'avoir cette refonte du budget. Nous avons une dérogation dans un premier temps mais nous ne l'avons plus maintenant. Il faut donc que nous nous conformions à ces obligations-là. Le but de l'opération est de simplifier les choses pour les parents, plutôt que d'avoir 2 factures différentes. Il y a une simplification également pour le service. Il est aussi question de clarification pour connaître réellement les coûts de fonctionnement de la cuisine centrale en tant qu'outil de production, chose qui était difficile de connaître actuellement, dans la mesure où dans ce budget-là, il y avait le budget des cuisines satellites qui noyaient un peu le poisson. Il n'y a pas de loup par en dessous. Il n'y a pas de projet du tout de passer en privatisation. Nous sommes très contents du fonctionnement de la cuisine centrale. Les écoles en sont contentes. Pour y manger régulièrement, j'en suis content aussi.

M André Fidelin :

Ce qui est important Éric, c'est la comptabilité analytique qui va nous permettre d'avoir le coût exact des différents services, faire le distinguo entre la cuisine centrale et les budgets restaurants municipaux. C'est surtout cela aussi qui nous a intéressé dans cette modification. Vous avez d'autres remarques ou pas ?

On peut voter ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

Conseil municipal du 20 novembre 2014

19	Moyens généraux - finances : Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor chargé des fonctions de receveur de la commune 2014-2020
----	---

M Alain Nicolas :
(lecture du rapport)

M André Fidelin :
Merci Alain. Oui, M Le Bras.

M Antony Le Bras :
Alain Nicolas a eu la gentillesse de me donner un document qui a été fait par M Gogé et présenté au conseil municipal en 2010. Je voulais des précisions. C'est ce type de rapport ou de prestation que nous n'aurons plus ? C'est cela ?

M Alain Nicolas :
C'est à dire que la commune ne le demande pas et la commune sait le faire.

M Antony Le Bras :
Ce rapport-là avait eu un intérêt. Vous n'étiez pas là à l'époque mais M Fidelin doit s'en souvenir. C'est vous qui aviez signé cette demande d'emprunt. Cette étude avait révélé la souscription par M Fidelin d'un emprunt toxique en livre sterling. On sait dorénavant que c'est un emprunt toxique.

Brouhaha...

M Antony Le Bras :
Je peux terminer, Mme Lemonnier ? On sait dorénavant que les emprunts structurés étaient des emprunts toxiques. Il y a des mairies qui d'ailleurs ont eu de gros problèmes financiers à cause de ces emprunts. Vous aviez fait l'erreur de souscrire cet emprunt. Heureusement qu'il a été renégocié, et c'est M Gogé qui vous avait alerté. En tout cas, les élus avaient été alertés par M Gogé, dans ce document que je tiens à votre disposition et que M Nicolas m'a donné. C'est donc ce type d'informations qui risquent de manquer parfois. Je veux bien penser que nous avons la compétence en interne, surtout en la présence du responsable du service finances qui est ici. Je veux bien croire que les compétences en interne soient présentes, il n'empêche que l'on peut avoir besoin d'un regard extérieur, cette fois-là cela avait permis de révéler quelque chose qui était néfaste pour la commune. On peut avoir besoin d'une étude neutre, je voudrais m'assurer que si on supprime ces prestations-là, elles ne vont pas être remplacées finalement par des demandes d'audit par d'autres cabinets plus coûteux encore que les prestations de M Gogé. Comme vous, je suis favorable à la recherche d'économies et à la suppression du gaspillage de l'argent public. Mais là, j'ai vraiment besoin de savoir si on va pas passer auprès d'une prestation qui finalement dans le passé nous avait rendu service et qui pourrait encore rendre service à la ville.

M André Fidelin :
Très bien. Mme Lemonnier.

Mme Michelle Lemonnier :
Vous parlez d'emprunt toxique, mais c'est votre équipe qui en 2007..... mais c'est vous l'avez souscrit, écoutez, j'ai étudié le problème à fond. La renégociation a été faite par nous. C'est notre choix, ce n'est pas M Gogé qui nous l'a inspiré. Nous avons reçu à l'époque la banque Dexia. C'est vous qui aviez souscrit cet emprunt.

Brouhaha.....

Mme Michelle Lemonnier :
Vous dites n'importe quoi. Vous avez souscrit un emprunt toxique, nous l'avons renégocié 2 fois.

M André Fidelin :

Stop, stop, stop...

Mme Michelle Lemonnier :

Nous l'avons renégocié 2 fois, et ce n'est pas M Gogé qui nous l'a inspiré.

M André Fidelin :

Nous n'allons pas revenir sur le passé. Il y a eu des débats je ne pense pas que nous ayons été repris sur ces contractualisations d'emprunts. Pour être pragmatique, je vais vous dire simplement, en ce qui concerne le comptable du Trésor, sa prestation est sur le conseil. Dans la mesure où le conseil est néant, l'indemnité est néant. Un point, c'est tout. Aujourd'hui, dans notre commune, nous avons toutes les compétences pour faire les analyses financières. Nous avons depuis de nombreuses années un service extérieur avec Ecofinances. À ce titre, nous estimons que M Gogé ne nous donne aucune prestation de conseil. Ce n'est pas uniquement à Concarneau, c'est aussi dans d'autres communes et à la communauté d'agglomération. C'est un constat. C'est tout. C'est une décision qui est prise parce que nous estimons que nous n'avons pas à indemniser le comptable du Trésor qui normalement doit nous donner conseil. Mais qui jamais ne nous donne conseil. Voilà. Oui, Mme Ziegler, c'est simple.

Mme Nicole Ziegler :

Oui, c'est simple, c'est même tout à fait édifiant. C'est écrit que vous pouvez prendre cette décision-là à condition que cette délibération soit dûment motivée. C'est marqué.

M Bruno Quillivic :

C'est marqué qu'elle peut être supprimée. Elle peut être augmentée durant le mandat, mais pour être supprimée durant le mandat, il faut une diminution. Au départ on met le montant que l'on veut.

M André Fidelin :

De toute façon, notre décision est motivée, dans la mesure où il n'y a pas de prestation de conseil. C'est néant donc l'indemnité est néant également. C'est clair.

M Antony Le Bras :

Pourquoi on ne la supprime pas alors ?

M André Fidelin :

Mais nous ne sommes pas la seule commune.

M Antony Le Bras :

Admettons, mais pourquoi ne pas la supprimer ? Pourquoi la passer à zéro ?

M André Fidelin :

Parce que elle est à zéro, elle peut être modifiée dans le temps, c'est tout.

Après ces remarques, quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Merci

Le rapport est adopté par 26 voix POUR, 7 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR G, ZIEGLER, LE MEUR M, MM BONNEAU, LE BRAS) (Mme JAN, M DROUGLAZET).

20	Moyens généraux - finances : Demande de garantie d'emprunt - Projet immobilier OPAC - Bâtiment du Lin
----	---

M Alain Nicolas :
(lecture du rapport)

M André Fidelin :
Merci Alain. Vous avez des remarques ? Oui, Mme Le Meur.

Mme Gaël Le Meur :
Sur le principe, nous sommes favorables à ces garanties d'emprunt. Cela a existé par le passé, c'est quelque chose de classique, donc nous sommes d'accord. C'est l'occasion aussi de relayer ici les craintes et les attentes de la population qui habite le quartier, vous avez lu la presse. Vous avez participé à des réunions. Il y a 55 logements qui vont être créés. Et les riverains attendent des garanties de la part de la ville, de la part de l'Opac, quand aux désagréments, quant aux conséquences pour leur habitation, liés aux nuisances des travaux. Nous voudrions savoir ce soir, quelles réponses êtes-vous en mesure d'apporter aux riverains qui sont inquiets, à juste titre, qui n'ont pas eu de réponses lors de la dernière réunion publique. Tant au niveau des conséquences des travaux dans ce quartier, cela peut faire sourire, mais s'ils avaient eu des réponses, ils ne monteraient pas un collectif au lendemain de la réunion. Il ne faut pas se leurrer. Nous savons que ce quartier est un quartier aux rues étroites, pour accéder à ce qui est pour peu de temps encore l'école du Lin, cela ne va pas être simple, et également en matière d'alimentation d'eau. Nous souhaitons vous entendre sur cette question.

M André Fidelin :
Je peux passer la parole à Marc Bigot, qui était présent, ainsi que Xavier Calvarin.

M Marc Bigot :
C'est un projet qui répond à un certain nombre d'objectifs et qui a fait l'objet d'une réunion avec les riverains, le 5 novembre dernier. Il répond au SCOT, qui appelle à une reconquête des centre-villes. Il répond au plan local de l'habitat. Ce projet-là a fait aussi l'objet d'une présentation en commission d'urbanisme. De mémoire, je ne me rappelle pas qu'il y ait eu d'opposition, je crois qu'il y a même eu une unanimité complète sur ce projet. La réunion qui s'est tenue le 5 novembre, avec les représentants de l'Opac a réuni pratiquement 70 personnes du quartier. C'est une réunion qui s'est passée dans un très bon climat. Elle a duré plus de 2 heures les réponses qui ont été apportées aux interrogations qui sont d'ailleurs légitimes, je le comprends, ce quartier qui est un quartier relativement calme, qui compte une rue principale et deux impasses, qu'on y engage des travaux, et je l'ai d'ailleurs dit en début de réunion, peut amener des interrogations. L'équipe de l'Opac a répondu, contrairement à ce que j'ai pu lire dans la presse, c'est-à-dire, contrairement à ce qu'ont pu dire certains membres du collectif, à toutes les questions qui ont été posées. Notamment, sur la circulation des véhicules, sur la durée du chantier, sur les canalisations d'eau etc, etc.... Tous les sujets ont été abordés. Tous les sujets ont fait l'objet de réponses. Ce qui a aussi été indiqué par l'Opac, et cela n'apparaissait pas dans les commentaires de certains dans la presse, l'Opac visitera chacune des maisons du secteur, des maisons qui seront effectivement soumises à des passages de véhicules, toute la rue ne sera pas concernée. L'Opac visitera chacune des maisons avec un huissier, ce qui permettra, s'il y avait des problèmes ou des dégradations, d'en connaître l'état précis.
Il y eu des engagements très précis. Après, effectivement lors de cette réunion, certains connaissaient mieux que les services techniques les diamètres des tuyaux, l'épaisseur des enrobés, la taille des trottoirs, etc... Très franchement, et Xavier pourra compléter le propos, aux questions précises, ont été donné des réponses précises par les techniciens de l'Opac et qui ne sont pas à leur premier projet.

M Xavier Calvarin :
Pour les réponses techniques, je vais rester là-dessus, je pense que les réponses techniques ont été suffisamment claires pour la population. C'est vrai que pour les auditeurs que nous avons eu à cette soirée, il y avait de toute façon des gens qui étaient contre. Pour ceux-là, ce

n'est pas tant les désagréments qui posent problème, c'est qu'ils sont contre. C'est déjà un point et ce qui fait que ces gens-là nous n'arriverons pas à les convaincre de l'utilité de ces logements. Nous avons même eu des gens qui s'inquiétaient d'avoir des logements « à caractère social » parce qu'il y a une accession à la propriété. Je pense que vous êtes au moins tous autour de cette table, plutôt favorables à voir redynamiser les centre-villes, revoir l'installation de familles. C'était un peu la démarche que nous avons avec Marc. Pour ce qui est de la voirie, c'est exactement ce qui s'est fait quand nous avons refait la rue de Trégunc. Nous faisons des constats en amont des travaux, avec huissier, et ensuite, lorsqu'il y a des désagréments, comme l'a indiqué Marc, il n'y a aucun problème, les entreprises ont des assurances et font jouer les assurances. Ils font jouer les assurances avec la restriction de ne pas se voir attribuer des désagréments qui existaient dans les structures avant qu'ils fassent les travaux. Nous l'avons vu sur la rue de Trégunc, il y a eu des constats faits sur des murs notamment faits sans fondations, et où on voulait nous les faire refaire. C'est vrai qu'il y a toujours ces problèmes. Systématiquement, maintenant quand il y a des grands projets, il y a le passage de l'huissier, les services techniques font aussi un constat, il y a un double constat sur tout ce qui est public. Nous avons essayé de trouver la meilleure solution pour les problèmes de stationnement des riverains, de sorties des riverains, on leur a dit qu'on leur communiquerait les dates auxquelles la rue Dupetit Thouars sera bloquée pour pouvoir acheminer les gros engins telles que les grues ou les pelles. Nous allons par le service citoyenneté, comme on l'a fait sur d'autres chantiers, mettre dans les boîtes aux lettres des riverains, lorsqu'il y aura une journée un peu particulière au niveau du chantier, pour leur dire ce qu'il va se passer dans les journées qui viennent derrière. C'est vrai que ce n'est jamais simple de voir arriver 50 logements devant chez soi, la mairie et l'Opac feront tout leur possible pour essayer de préserver la vie des habitants sur place. C'est un chantier de centre-ville qui pose les problèmes classiques des chantiers de centre-ville.

M André Fidelin :

Merci pour ces précisions. Oui, Mme Le Meur. Ça ne vous satisfait pas ?

Mme Gaël Le Meur :

Non, ce n'est pas cela. Je ne discute pas des logements, de l'accession à la propriété, pour une fois, je pense que ça va dans le bon sens même si je regrette la fermeture de l'école du Lin et la non utilisation de l'école du Lin pour d'autres choses. Le débat n'est pas là. Par contre, là où je ne peux pas vous rejoindre, c'est que ce n'est pas comparable à la rue de Trégunc. Le quartier n'est pas le même et les désagréments ne seront pas les mêmes. Je peux comprendre l'inquiétude des riverains. Le discours de Marc Bigot confirme qu'on envisage déjà d'avoir des désagréments au niveau des travaux et des conséquences. Et c'est vrai que quand on parle de blocage de rues et autres, la configuration n'est pas du tout la même que la rue de Trégunc, il faut en amont bien expliquer et faire de la pédagogie pour rassurer.

M André Fidelin :

Écoutez, c'est ce que nous faisons, je crois. Xavier, tu veux bien répondre à Mme Le Meur et on va conclure ?

Mme Gaël Le Meur :

Si j'en parle, c'est parce que...

M André Fidelin :

Nous avons compris votre message.

Mme Gaël Le Meur :

Non, non mais je vais terminer, M le Maire si vous le permettez. Si j'en parle, c'est qu'au regard de ce qui a pu être dit, et dans ce qu'on a pu lire dans la presse, l'inquiétude est réelle.

M André Fidelin :

D'accord. Vas-y Xavier, pour conclure.

M Xavier Calvarin :

Je vais juste vous rappeler, parce que quand vous dites que la rue de Trégunc n'est pas à

mettre sur un pied d'égalité, la rue de Trégunc, ça a été plus de 3 ans de travaux. Ça a été tous les scolaires qui ont été contraints de parfois changer de circuit. Ça a été l'hôpital qui était desservi, c'était bien plus préoccupant pour nous de faire fonctionner la rue de Trégunc que de faire fonctionner cette rue-là. Je vous garantie qu'on a beaucoup plus de problèmes. C'est pour cela que je vous dis qu'au niveau de la problématique de l'aménagement de ce qui a été fait pour la rue de Trégunc, nous a posé certainement des problèmes beaucoup plus importants. Nous avons eu aussi les désagréments de la population, nous avons fait aussi des réunions publiques, nous en avons fait plusieurs, ici, nous referons des réunions publiques si les habitants le demandent et nous essayerons d'être à la réponse de leurs questionnements, par contre, nous ne pourrons jamais lever les réserves des gens qui sont contre. Malheureusement, il y a des gens qui sont pour, des gens qui sont contre, il y a des gens qui s'en fiche, il y a des gens qui sont contre et qui font « mousser » le problème. À cette réunion, je vous assure, nous avons passé plus de 2 heures. Nous étions à 6 personnes à répondre aux questions. Nous avons pris toutes les questions et nous n'en avons écarté aucune. Toutes les questions ont eu une réponse. C'est pour cela que je ne comprends pas. Ce qui a été mis dans la presse ça a été la version des gens qui sont contre. Mais il ne faut pas oublier qu'un projet, quel qu'il soit dans un quartier, pose toujours problème.

M André Fidelin :

Merci Xavier. Nous allons voter, si vous le voulez bien.

M Marc Bigot :

Pour compléter le propos. C'est un chantier en centre-ville et bien évidemment, il y a des désagréments mais comme n'importe quel chantier en centre-ville. C'est une rue qui va être effectivement encombrée. Lors de cette rencontre avec les riverains, nous avons passé 20 minutes à discuter du passage pendant 2 heures sur la durée du chantier, d'un gros engin de travaux. Effectivement, ça va perturber cette rue pendant 2 heures. Mais sur un chantier qui est appelé à durer 3 ans, et 3 ans c'est le chantier terminé, ce n'est pas grand chose non plus. Tout le monde connaît bien ce quartier-là et les camions qui seront appelés à fréquenter le secteur, sont des camions qui sont faits pour passer dans ce genre de rues, avec toutes les contraintes qu'il y a. Tous les volumes ont clairement été identifiés, le nombre de camions a été étudié au camion près. Et effectivement, c'est un chantier au centre-ville tout simplement. Durant toute la durée du chantier, l'information continuera à l'attention de tous les riverains.

M André Fidelin :

Merci Marc.

Nous revenons à la garantie d'emprunt ? Nous allons voter, nous sommes bien sur une garantie d'emprunt pour l'Opac dans le cadre de ce projet immobilier.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

Conseil municipal du 20 novembre 2014

21	Moyens généraux - finances : Demande de garantie d'emprunt - Projet immobilier OPAC - Poulyoud
----	--

M Alain Nicolas :
(lecture du rapport)

M André Fidelin :
Très bien, merci. Vous avez des remarques ?

Nous pouvons voter ?
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

Conseil municipal du 20 novembre 2014

22	Direction générale des services : Tableau des décisions du Maire
----	--

M André Fidelin :

J'ai le privilège de conclure ce conseil municipal avec le tableau des décisions du Maire ? Et plus particulièrement des contrats de location, des avenants à des conventions d'occupation, des occupations temporaires, si vous n'avez pas de remarques... oui, M Bonneau ?

M Pierre-François Bonneau :

Juste un certain nombre d'informations, sur le CAC, on s'aperçoit qu'un certain nombre d'associations bénéficient de l'utilisation du CAC à titre gratuit, pour d'autres il y a des loyers, quels sont les critères qui font qu'il y ait une telle disparité ?

M André Fidelin :

Qui peut répondre ? Peut-être Laëtitia ?

Mme Laëtitia Boidin :

Les critères, par rapport à la location sont par exemple lorsque c'est en journée, les locations sont mises à disposition à titre gratuit.

Lorsque c'est après 19 heures, comme il y a des heures supplémentaires, effectuées par le personnel du CAC parce qu'on ne peut pas laisser le CAC librement aux associations il y a effectivement une facturation.

M Pierre-François Bonneau :

Je vois que le club de Poker est jusqu'à une heure du matin et c'est à titre gratuit.

Mme Laëtitia Boidin :

Pardon ?

M Pierre-François Bonneau :

Le club de Poker bénéficie d'une occupation à titre gratuit jusqu'à une heure du matin.

M André Fidelin :

C'est parce qu'ils passent par le côté.

Mme Laëtitia Boidin :

Oui, ce n'est pas le bâtiment central, c'est le bâtiment d'à côté.

M André Fidelin :

Ils passent par la porte du côté.

Mme Laëtitia Boidin :

Du coup, ils ont une liberté de pouvoir accéder au CAC puisque ce n'est pas le bâtiment central. Il n'y a pas la salle de spectacle. C'est au 3^e étage.

Toutes les associations qui payent en dehors des heures d'ouverture du CAC, ce sont les associations qui utilisent le bâtiment central du CAC où il y a la salle de spectacle, et on ne peut pas laisser l'accès de ce bâtiment central librement aux associations.

M André Fidelin :

Cela vous le verrez dans les tarifs de prestation d'occupation des salles. Là vous pourrez intervenir.

Je vous souhaite une bonne soirée, merci de votre participation et à bientôt pour le budget primitif.

La séance est levée à 22h25.